

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

17^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 16 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. Questions au Gouvernement (p. 5957).

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT
DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE DERNIER (p. 5957)

MM. Michel Voisin, Lionel Jospin, Premier ministre.

PUBLICATION D'UN OUVRAGE
PAR LE DIRECTEUR DE CABINET
DU PREMIER MINISTRE (p. 5958)

MM. Georges Sarre, Lionel Jospin, Premier ministre.

GRÈVES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 5959)

MM. Dominique Bussereau, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

SITUATION INTERNATIONALE (p. 5959)

MM. Jean-Michel Boucheron, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

AGGRAVATION DE LA VIOLENCE
ET DE L'INSÉCURITÉ (p. 5960)

MM. Jean-Marc Chavanne, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

POLITIQUE SOCIALE (p. 5961)

M. Jean-Claude Sandrier, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

PLAN BIOTOX (p. 5962)

MM. Philippe Nauche, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

ÉVASIONS DE LA PRISON DE LUYNES (p. 5963)

MM. Christian Estrosi, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

RETRAITE DES MINEURS (p. 5964)

M. Jean-Pierre Kucheida, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE DES TRANSPORTS EN ÎLE-DE-FRANCE (p. 5964)

MM. Jacques Kossowski, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

SERVICE POSTAL (p. 5965)

MM. Jacques Guyard, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

CRISE DE LA VIANDE BOVINE (p. 5966)

MM. Jacques Rebillard, Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche.

ÂGE DE LA RETRAITE
DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 5966)

M. Yves Bur, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Suspension et reprise de la séance (p. 5967)

PRÉSIDENTE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

2. Loi de finances pour 2002. – Discussion d'un projet de loi (p. 5967).

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

MM. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances ; Pierre Méhaignerie.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 5982)

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-Louis Debré :
MM. Gilles Carrez, Philippe Auberger, le ministre, Marc Laffineur, Pierre Méhaignerie, Jean-Pierre Brard, Gérard Fuchs. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 5992).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE DERNIER

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Michel Voisin. Monsieur le Premier ministre, le 11 septembre dernier, nous avons découvert avec horreur une nouvelle forme de terrorisme. Votre riposte parut immédiate. Vous avez déclenché le plan Vigipirate renforcé. Nos concitoyens se sont sentis globalement sécurisés. Mais voilà ! Deux criminels s'envolent paisiblement vers d'autres cieux ; un match de football hautement symbolique est interrompu, alors que notre hymne national avait déjà été bafoué dans une totale indifférence. En parallèle, et nos concitoyens ne s'y trompent pas, les projets de budget des fonctions régaliennes de l'Etat que sont la défense et la sécurité restent conformes à vos lettres de cadrage de l'été. Ne s'est-il donc rien passé, monsieur le Premier ministre, le 11 septembre dernier ?

Les chefs d'entreprise sont inquiets ; les carnets de commande se vident ; les chiffres du chômage sont en hausse. Vous n'avez pourtant pas révisé votre approche économique (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les gendarmes, les forces de police sont insultés. L'autorité judiciaire est traînée dans la boue. L'Etat de non-droit s'instaure petit à petit. A Paris et dans nos provinces l'appréhension gagne, et les Français s'interrogent. A vous entendre, monsieur le Premier ministre, tout va très bien. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement pour un présidentiable soucieux de rallier les suffrages ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Petit à petit, le vernis majoritaire craque et votre gauche plurielle, plus gauche et plus plurielle que jamais, démontre son incapacité à gouverner. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean Vila. La question !

M. Michel Voisin. Et voilà qu'aujourd'hui, votre directeur de cabinet (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste*) publie un livre rompant avec un certain devoir de réserve. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Voisin en arriver à l'essentiel !

M. Michel Voisin. Aujourd'hui, la France est une nouvelle fois paralysée par des mouvements sociaux corporatistes indécents compte tenu de l'évolution de la situation internationale. L'incivisme devient la loi. Mais, pour nous, le contrat social impose aussi des devoirs aux citoyens. Monsieur le Premier ministre, nous aimerions savoir si vous comptez reprendre la main. Les Français attendent d'être rassurés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le député, vaste fresque dont j'ai cru qu'elle allait conduire à l'examen d'un détail du tableau ! Mais, apparemment, ce n'était pas de cela qu'il s'agissait. Comment répondre à l'ensemble de ces interpellations ? En ce qui concerne la politique économique et financière, les réponses vous seront apportées dès cet après-midi dans le débat budgétaire.

M. Edouard Landrain. Tout va bien !

M. le Premier ministre. Simplement, si nous n'avions pas, par une politique volontariste appuyée sur une phase de croissance, créé plus de 1,5 million d'emplois, fait reculer le nombre de chômeurs de plus de 1 million (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) nous aborderions cette phase de recul de la conjoncture dans une situation plus difficile.

La France a connu une croissance plus forte que ses grands partenaires européens durant la phase d'expansion. Elle garde une croissance moins faible que ses partenaires au moment où la conjoncture se resserre et le ministre de l'économie et des finances aura l'occasion, dans le débat budgétaire, de faire connaître les propositions du Gouvernement pour la consolidation de la croissance.

S'agissant de la défense, dois-je rappeler que la loi de programmation militaire, que nous n'avions pas votée, qui ne représentait peut-être pas l'essentiel de nos choix, qui avait été centrée sur la professionnalisation, a été respectée par ce gouvernement et sa majorité au nom de la continuité de l'Etat ?

M. Pierre Lellouche. Il manque 80 milliards !

M. le Premier ministre. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au Sénat dernièrement, c'est la première fois qu'une loi de programmation militaire est respectée à ce point dans sa réalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. S'agissant de l'action pour la sécurité des Français, depuis quatre ans nous avons constamment favorisé les ministères régaliens, en particulier ceux de la justice et de l'intérieur, par nos créations d'emplois (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), alors que vous n'aviez pas remplacé les policiers qui portaient à la retraite et que vous aviez créé si peu d'emplois de magistrat et d'auxiliaire de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Ces moyens, nous les avons mis à la disposition d'un concept de police rompant avec la tradition française centrée sur l'ordre public et la peur des mouvements sociaux et nous avons axé notre action sur la sécurité des Français...

M. François Goulard. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... à travers la police de proximité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Enfin, autre élément que je prends dans cette vaste fresque, après les événements du 11 septembre, le Gouvernement a montré immédiatement à quel point il prenait en compte la sécurité des Français (*Rires et exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), tout en prenant sa part dans la définition de notre politique étrangère et de notre coopération au plan militaire. Nous luttons efficacement contre le terrorisme. (*Mêmes mouvements.*) Nous avons en effet procédé à des interpellations et nous avons commencé à démanteler des réseaux. Nous prenons en compte l'ensemble des problèmes quotidiens des Français et, dans ce contexte d'inquiétude, vous devriez nous aider dans cette tâche plutôt que de nourrir les incertitudes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

PUBLICATION D'UN OUVRAGE
PAR LE DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, en 1997, vous aviez à maintes reprises souligné combien il était pour vous primordial de restaurer la légitimité du politique. Vous aviez exhorté vos ministres à ne pas se laisser déborder par la technocratie afin que la responsabilité politique du Gouvernement et de la majorité parlementaire puisse pleinement s'exercer. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Il se trouve que votre directeur de cabinet (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance

et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) vient de publier, alors qu'il est en fonction, un ouvrage dans lequel il développe ses appréciations sur quatre ans et demi de gouvernement.

M. Jean Ueberschlag. La voix de son maître !

M. Georges Sarre. Or votre directeur de cabinet ne détient aucune légitimité autre que celle que lui confère la confiance que vous avez placée en lui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je vous demande de bien vouloir confirmer la version figurant dans *Le Monde*, selon laquelle vous auriez donné votre accord, d'une part, pour la parution de ce livre, d'autre part, sur son contenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – M. Jean-Pierre Chevènement et M. Michel Suchod applaudissent également.*)

M. Michel Herbillon. Et l'annonce de votre candidature !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Croyez-le bien, monsieur le député, je reste attaché à la primauté du politique,...

M. François Sauvadet. C'est rassurant !

M. le Premier ministre. ... à condition que celui-ci n'oublie ni les réalités sociales, ni les contraintes économiques (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), ni le poids des réalités internationales, ni la nécessité de l'engagement européen et qu'il continue, dans le même temps, à faire sa place à la libre expression de chacun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce gouvernement, auquel Jean-Pierre Chevènement a apporté et sa légitimité et son sens du politique, reste, après son départ que j'ai regretté, aussi politique et, jusqu'à ce que les Français en décident autrement, aussi légitime.

M. Jean Ueberschlag. Politicien !

M. le Premier ministre. Pour autant, le livre dont vous avez parlé relève non pas d'une légitimité d'élus, mais simplement du droit absolu de chacun en démocratie de penser, d'écrire et de publier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Quant au débat d'idées et au débat démocratique, malgré tout le respect que j'ai pour le monde politique auquel j'appartiens, je crois qu'il n'a jamais été question, dans l'esprit de la démocratie ou même de la République, de laisser les seuls élus se l'approprier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) L'initiative de ce livre appartient à celui qui l'a écrit, de même que son contenu.

M. Richard Cazenave. Et le droit de réserve des fonctionnaires ?

M. le Premier ministre. Et je pense que les Français seront intéressés de connaître, sur une expérience cruciale de gouvernement et sur la cohabitation, le point de vue libre d'un grand serviteur de l'Etat qui, dans sa mission auprès d'un Premier ministre et d'un gouvernement, agit à la fois comme un administratif et comme un politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

GRÈVES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Dominique Bussereau. Récemment, à la suite des dramatiques événements du mois de septembre, M. le Premier ministre a évoqué le patriotisme économique.

Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur le patriotisme social. Ils jugent décalés les mouvements de grève qui ont lieu aujourd'hui dans les transports publics et y voient une preuve d'égoïsme et un manque de retenue de la part de certaines organisations syndicales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Naturellement, les inquiétudes des salariés sur le niveau de leur salaire et sur l'emploi sont justifiées. Qui ne les éprouve pas dans une telle période de tension et d'incertitudes sur le lendemain ?

M. Jean-Pierre Brard. Messier !

M. Dominique Bussereau. Mais lorsqu'il y a un mouvement de cette nature dans les transports publics, qui en souffre le plus, monsieur le Premier ministre ? Ce sont les plus dépendants, les scolaires, les collégiens, les lycéens, les étudiants, les salariés,...

M. Jean-Pierre Brard. Les veuves !

M. Dominique Bussereau. ... ceux qui n'ont pas d'alternative. Ce sont les plus modestes qui sont touchés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Et dans un tel contexte, au moment où le Gouvernement prône, à juste titre, le développement du ferroutage, le fret ferroviaire est également stoppé.

Ma question est simple, mais double. Monsieur le Premier ministre, quel est votre sentiment sur ces grèves ? Face au bon exemple de la RATP, les organisations syndicales ayant limité leur mouvement de grève entre dix heures et quinze heures pour ne pas gêner les usagers, que pensez-vous de l'idée, développée par l'opposition et reprise par le Président de la République, d'un service minimum ou, pour le moins, d'un service essentiel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement. *(Protestations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser M. Jean-Claude Gayssot, qui est aujourd'hui à Luxembourg,...

M. Maurice Leroy. Il est parti en train ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... où il plaide la cause du transport aérien auprès de la Commission européenne. Il a d'ailleurs déjà eu l'occasion de s'exprimer sur les mesures de soutien que nous envisageons pour ce secteur.

Vous avez évoqué, monsieur le député, la question de la grève dans les services publics, et plus particulièrement à la SNCF. Je vous rappelle que la grève est un droit constitutionnel reconnu par nos institutions et que son déclenchement relève de la responsabilité des organisations syndicales. En ce qui concerne la SNCF, le préavis a été respecté. Le dialogue engagé dans l'entreprise porte sur les salaires et les retraites, et je crois d'ailleurs qu'il doit se poursuivre.

S'agissant du service minimum, M. Gayssot a eu l'occasion de vous dire à plusieurs reprises, d'abord qu'il serait difficile à mettre en œuvre en raison de l'organisation des transports publics, ensuite qu'il serait perçu comme la mise en cause d'un principe fondamental, à savoir l'exercice du droit de grève.

Mais l'action en faveur du transport ferroviaire que nous menons depuis maintenant quatre ans, et plus particulièrement ces dernières années, qui s'est traduite notamment à la SNCF par la création de 26 000 emplois sous statut, par le développement du fret ferroviaire et par l'augmentation des crédits dans les contrats de plan, montre bien notre volonté de donner à l'entreprise SNCF, et plus généralement au transport ferroviaire, la place qui doit lui revenir dans la politique des transports. C'est une volonté politique. Le reste relève de la pratique de l'entreprise et, plus généralement, d'un exercice fondamental dans lequel les organisations syndicales prennent chacune leur responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION INTERNATIONALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le fanatisme islamique, comme le fascisme, puise ses forces dans la pauvreté et le sentiment d'humiliation. En Europe, la crise de 1929 et le traité de Versailles ont créé les conditions de l'émergence du fascisme. De la même manière, la pauvreté dans laquelle sont laissées les populations de certains pays musulmans, le sentiment de subir depuis longtemps des injustices répétées de la part du monde occidental, et spécialement de l'Amérique, alimentent un désir de vengeance que cristallise M. Ben Laden.

M. Laurent Dominati. C'est scandaleux !

M. Jean-Michel Boucheron. Il est légitime de lutter contre le fanatisme. Il est juste, pertinent et urgent de lutter contre les causes du fanatisme.

M. Jacques Fleury. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. Nous ne pouvons pas grand-chose à la mauvaise répartition des immenses richesses du monde musulman. Nous pouvons, en revanche, mettre un terme à des situations totalement

inacceptables qui, par leur force symbolique, fragilisent depuis trop longtemps la paix du monde. Nous devons dire à M. Sharon qu'il n'y a pas de solution militaire à la question palestinienne. Il doit être dit à M. Bush qu'il ne doit pas y avoir d'embargo sur l'Irak.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. Il doit être rappelé que la solidarité humanitaire ne se jette pas, qu'elle se distribue. (*Exclamations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants. C'est lamentable !

M. Laurent Dominati. C'est lamentable !

M. Jean-Michel Boucheron. En Afghanistan même, une solution politique devra suivre les frappes. Il doit être constaté par tous qu'aucune ethnie ne pourra jamais diriger seule l'Afghanistan, mais qu'elles devront toutes participer à son gouvernement. La communauté internationale devra aider à stabiliser ce pays en ne tolérant aucune présence d'armes lourdes à Kaboul, en détruisant les productions de drogue et en assurant la réalité des droits de l'homme, et spécialement de la femme. Nous souhaitons que l'Europe participe à la reconstruction de ce superbe pays.

M. Dominique Bussereau. Vous oubliez le terrorisme !

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre, dans cette région, la France est crédible aux yeux de beaucoup. Nous voulons savoir quel est son projet. Le peuple afghan a beaucoup souffert. Il a, plus que d'autres, un urgent droit au bonheur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, depuis très longtemps, la solution des problèmes que vous avez évoqués est, pour la France, une des priorités de sa diplomatie, de sa ténacité, de son action, de ses initiatives. C'est vrai pour la paix au Proche-Orient : chacun le sait, je n'y reviens pas. C'est vrai aussi pour l'Irak, naturellement. Depuis des années, nous disons qu'il faut exercer le contrôle nécessaire contre ce régime, ce que demandent tous ses voisins, sans mettre en péril la société irakienne, totalement détruite et disloquée par un embargo dévoyé, détourné de son objet, devenu aujourd'hui inutilement cruel. Depuis des années, nous agissons dans ce sens, et vous connaissez en particulier les initiatives prises par ce gouvernement.

En ce qui concerne l'avenir politique de l'Afghanistan, au-delà même de l'aide humanitaire d'urgence qu'il faut renforcer et acheminer en s'assurant qu'elle sera suffisante avant l'hiver – nous avons saisi les autorités européennes des mesures à prendre en ce domaine –, nous avons été les premiers à proposer un plan d'action pour l'Afghanistan qui vise à permettre à ce peuple de reprendre le contrôle de son destin.

C'est dans ce cadre que je me suis entretenu longuement avec le nouveau représentant du secrétaire général des Nations unies, M. Brahimi, et que j'ai rencontré hier, à Rome, l'ex-roi d'Afghanistan, sous l'égide duquel, de l'avis général, devrait être engagé le processus permettant à toutes les factions, à toutes les composantes, à toutes les représentations de la société afghane de s'organiser pour redonner un avenir à leur peuple.

Avec les deux ou trois pays européens qui ont eux aussi avancé des propositions pour l'Afghanistan, avec les Etats-Unis et les pays voisins, nous sommes à la pointe

de cet engagement qui a pour but de donner un avenir aux Afghans, et en particulier aux Afghanes. Nous avons souvent eu l'occasion, dans cette assemblée, de nous affliger de leur sort ; il ne faut pas laisser passer cette chance d'inverser le malheur du destin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

AGGRAVATION DE LA VIOLENCE ET DE L'INSÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Chavanne, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Marc Chavanne. Monsieur le président, avant de poser ma question, je voudrais m'adresser à M. le Premier ministre pour lui dire qu'il a oublié de rappeler, en réponse à Georges Sarre, que tout haut fonctionnaire est astreint au devoir de réserve. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) C'est ainsi que la République et l'Etat ont toujours fonctionné, notamment dans les périodes difficiles.

Mme Nicole Bricq. Et Villepin ?

M. Jean-Marc Chavanne. Monsieur le Premier ministre, je souhaite vous interpellier et interroger le Gouvernement sur l'aggravation de la violence et de l'insécurité en France.

Nous constatons partout une augmentation très préoccupante des actes de violence, et pas uniquement à Paris, où les dernières statistiques publiées font état d'une progression de 5,7 %.

Vous le savez, ce matin, trois policiers ont été blessés lors d'une intervention contre des cambrioleurs au Plessis-Trévis, dans le Val-de-Marne. Le gardien de la paix Yves Meunier, âgé de vingt-sept ans, est décédé peu après son admission à l'hôpital.

Vous le savez aussi, des incidents particulièrement graves ont éclaté à Thonon-les-Bains ce week-end, après le tragique accident qui a coûté la vie à quatre jeunes qui tentaient d'échapper à un contrôle de police. En vingt-quatre heures, une voiture piégée a explosé au pied d'habitations et plus d'une dizaine de voitures ont été incendiées. Dans la journée de samedi, les forces de l'ordre ont dû faire usage de gaz lacrymogène pour faire évacuer les abords du commissariat de Thonon-les-Bains, à la suite de jets de pierres et de cocktails molotov. Au cours de ces échauffourées, le procureur de la République et le directeur départemental de la police ont été blessés. Cela n'est pas tolérable.

M. Christian Bourquin. La question !

M. Jean-Marc Chavanne. Les élus réclament plus de moyens pour les forces de police, une réforme de notre législation, notamment celle qui concerne les mineurs délinquants, et des moyens accrus pour la justice afin qu'elle puisse agir rapidement.

M. Christian Bourquin. La question !

M. Jean-Marc Chavanne. Les Français s'inquiètent de ce climat de violence. Ils ont besoin de réponses rapides, et non pas de colloques ou de bonnes paroles gouvernementales. Trop longtemps, le laxisme a été le maître mot de votre politique.

M. Christian Bourquin. La question ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Bourquin, je vous en prie.

M. Jean-Marc Chavanne. Quand allez-vous enfin admettre l'ampleur du problème et mettre en place une véritable politique de lutte contre la délinquance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je tiens à exprimer ma très vive émotion à la suite du drame du Plessis-Trévis, qui vient d'endeuiller une nouvelle fois la police nationale. J'adresse aux familles des deux policiers tués dans l'accomplissement de leur devoir l'expression de mon immense tristesse, et j'ai une pensée particulière pour leur camarade qui est dans la souffrance.

M. Yves Fromion. Emotion chronique !

M. le ministre de l'intérieur. Je veux aussi dire toute ma solidarité et mon soutien indéfectible, dans cette terrible épreuve, à leurs collègues du commissariat de Chennevières-sur-Marne, à ceux affectés à la direction départementale de la sécurité publique du Val-de-Marne et, au-delà, à tous les fonctionnaires de la police nationale.

La violence n'est pas acceptable. Elle est encore plus scandaleuse quand elle frappe ceux qui sont chargés d'assurer au quotidien la sécurité de nos concitoyens. Les auteurs, encore en fuite, doivent savoir qu'ils n'auront aucun répit tant qu'ils n'auront pas été remis à la justice (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*) et je demande que la sanction qui leur sera infligée soit à la mesure de ce crime particulièrement odieux et serve d'exemple. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Agissez !

M. le ministre de l'intérieur. Un peu de dignité, s'il vous plaît ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre de l'intérieur. Le 13 octobre, à Evian, vers une heure quarante-cinq, deux policiers affectés au commissariat de police de Thonon-les-Bains ont tenté de procéder au contrôle d'un automobiliste. Il s'agit – tout particulièrement dans les circonstances actuelles, vous le reconnaîtrez – d'une mission de police classique, nécessaire et, je dirais même, si le mot n'était pas souvent inapproprié, d'une mission de police banale. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Luc Préel. Il y a quatre ans et demi que vous êtes là !

M. le ministre de l'intérieur. Le conducteur s'est soustrait au contrôle et a pris immédiatement la fuite à très vive allure dans les rues de la ville. Il a perdu la maîtrise de son véhicule et a percuté violemment un mur. Les quatre personnes à bord sont décédées sur le coup.

Aucune poursuite automobile n'avait été engagée par les policiers. Les occupants qui, tous, à des titres divers, avaient déjà été impliqués dans des procédures judiciaires, ont été victimes du choix qu'ils avaient fait de vivre en marge de la loi.

Dans de telles circonstances, la mort accidentelle de quatre jeunes suscite toujours de la tristesse et de la compassion pour les familles. Je les exprime ici.

Mais un tel accident ne peut justifier les actes de violence, les actes de délinquance qui ont été commis sur les personnes et les biens, quelques heures après, à Thonon-les-Bains. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*). Ces actes auraient pu tuer. Ils sont inacceptables et devront avoir des suites au plan judiciaire. (*Bruits sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Ueberschlag. Qu'est-ce que vous allez faire ? Rien, comme d'habitude !

M. le ministre de l'intérieur. Je ne crois pas que ce que je viens de dire en réponse à votre question, monsieur le député, soit de nature à susciter une telle polémique sur vos bancs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste. – « Nul ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

POLITIQUE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour le groupe communiste.

M. Jean-Claude Sandrier. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, la plupart des grands syndicats de notre pays appellent aujourd'hui à une journée d'action pour les salaires, l'emploi et la protection sociale.

Au-delà des inquiétudes légitimes dont témoignent l'ensemble des syndicats au regard de la stagnation des salaires, des licenciements à répétition, de la perte de pouvoir d'achat des retraités ou des difficultés que connaît le secteur de la santé, la question qu'ils posent concerne la nation tout entière, c'est-à-dire chacune et chacun de nos concitoyens. Non, l'égoïsme n'est pas de ce côté-là !

Comment mieux soutenir la croissance sans un soutien aux salaires, qui ont un impact direct et immédiat sur la consommation ? Comment mieux soutenir la croissance sans mobiliser et élargir les moyens budgétaires existants pour une dépense publique plus efficace et plus importante, ce qui implique d'amender le volet fiscal de la loi de finances ? Comment contribuer à une véritable relance économique sans faire reculer la précarité et donc sans investir dans la création d'emplois qualifiés ? Enfin, comment mieux exprimer la solidarité nationale sans renforcer le système de protection sociale et sans donner, notamment aux hôpitaux,...

M. Bernard Accoyer. Et les cliniques ?

M. Jean-Claude Sandrier. ... les moyens de faire face aux retards accumulés, au déploiement des 35 heures et aux nombreux départs en retraite ?

Pour financer ces mesures, la mise à contribution des actifs financiers est indispensable. La spéculation financière doit être combattue, le crédit doit être sélectif et les aides ou exonérations doivent être accordées aux entreprises sous condition de contreparties en emplois.

Face à ces légitimes revendications et au nécessaire soutien à la relance de notre économie, quelles sont les réponses, madame la ministre, que le Gouvernement compte apporter ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je vais répondre à vos trois questions concernant les salaires, l'emploi et la protection sociale.

Sur les salaires, le Gouvernement, vous le savez, a fait du pouvoir d'achat une priorité. C'est le choix de politique économique que nous avons fait dès 1997...

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas précisément le résultat des 35 heures !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et que nous avons toujours confirmé depuis, car nous croyons, nous, que ce sont précisément le pouvoir d'achat, la consommation et l'emploi qui créent la croissance. Depuis 1997, nous avons ainsi augmenté le pouvoir d'achat des salaires de 5 % et celui du SMIC de 9 %.

Sur l'emploi, comme le rappelait le Premier ministre à l'instant, nous avons réussi, grâce à une politique très volontariste, à faire mieux que nos voisins européens, à niveau de croissance égale.

M. François Goulard. Ce n'est pas vrai !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous avons, en particulier, diminué d'un million le nombre de chômeurs. Même si nous constatons une légère reprise du chômage depuis quelques mois, elle n'efface pas le résultat obtenu.

Vous avez eu raison d'insister sur la nécessité de combattre la précarité des emplois, et je veux souligner que la grande majorité de ceux créés dans le cadre des 35 heures l'ont été sur la base de contrats à durée indéterminée. Ce sont donc des emplois durables.

Je vous rappelle également les mesures que nous venons de prendre – 100 000 contrats emploi-solidarité et stages supplémentaires depuis le mois de juillet – pour aider les personnes les plus fragiles, menacées aujourd'hui par le ralentissement de la conjoncture.

Quant aux hôpitaux, je veux redire ici qu'aucun gouvernement n'a fait davantage pour eux que le nôtre depuis 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Martine Aubry a signé en mars 2000 un protocole portant sur plus de 10 milliards de francs en trois ans, qui a déjà notamment servi à donner un peu d'air aux services des urgences.

J'ai signé moi-même, en mars 2001, un protocole pour une forte revalorisation des salaires et de la carrière des infirmières – elles le méritaient – et de l'ensemble des personnels des hôpitaux.

Le Premier ministre a décidé aussi la création de 45 000 emplois, précisément pour que la réduction de la durée du travail se fasse dans de bonnes conditions.

Il est vrai que l'hôpital doit faire face à des demandes toujours accrues et que le personnel ne mesure ni son dévouement, ni son temps ou ses heures. Nous avons d'ailleurs pu constater, lors des événements de Toulouse, son extraordinaire capacité de réaction.

Sachez, monsieur le député, que, dans la discussion que nous aurons la semaine prochaine sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, je suis tout à fait disposée à étudier des améliorations que nous pourrions encore apporter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

PLAN BIOTOX

M. le président. La parole est à M. Philippe Nauche, pour le groupe socialiste.

M. Philippe Nauche. Ma question s'adresse à M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

Plusieurs organismes publics, mais aussi des entreprises privées voire des particuliers, ont été destinataires, ces jours derniers, de courriers contenant des poudres blanches non identifiées.

M. Bernard Accoyer. Qu'on nous donne des masques et des gants ! (*Sourires.*)

M. Philippe Nauche. A la lumière de la situation aux Etats-Unis, où plusieurs cas de maladie du charbon ont été clairement mis en évidence, nos concitoyens prennent aujourd'hui conscience que le risque d'attaques terroristes de nature biologique ou chimique ne peut être totalement écarté. Les pouvoirs publics doivent faire preuve de la plus grande vigilance. Mais il convient également de tout faire pour éviter que nous ne basculions dans une psychose collective sans fondement, à partir de quelques actes de malveillance.

Dans les circonstances actuelles, nos concitoyens demandent la plus grande transparence dans l'information et veulent également être informés sur l'état de préparation de notre pays face à une éventuelle attaque de cette nature. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur ces alertes et surtout nous indiquer les grandes lignes du dispositif sanitaire mis en place par les pouvoirs publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, après trente-huit alertes en quarante-huit heures dans dix-sept départements, ceux de la région parisienne en particulier, je peux dire devant la représentation nationale que tous les examens concernant les diverses poudres et produits auxquels des personnes ont été de près ou de loin exposées sont à ce jour négatifs. C'est insuffisant pour affirmer la totale innocuité de ces produits, car il faut attendre encore vingt-quatre heures pour s'assurer que les cultures réalisées dans les laboratoires spécialisés restent stériles. Mais nous pouvons affirmer avec une quasi-certitude qu'aucun cas de maladie du charbon n'est actuellement déclaré dans notre pays.

M. François Goulard. C'est irrévocable ? (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la santé. Nous n'avons d'ailleurs constaté l'apparition d'aucun signe clinique.

Pour désigner la manière dont ces poudres parviennent à nos concitoyens, on parle très gentiment d'actes d'incivilité. Je les appellerai, moi, des actes d'imbécillité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – « Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Et je dirai à chacun d'entre vous, y compris à vous, mesdames et messieurs de l'opposition, qu'il n'y a pas de quoi plaisanter car, si ces actes continuent, ils risquent d'entraîner, non pas une psychose – le mot serait impropre – mais des alertes excessives dans une situation difficile pour notre pays, même si elle l'est moins qu'ailleurs. Ces actes-là, lorsqu'on en connaîtra l'auteur ou les auteurs, devront être réprimés très fortement.

Le dispositif que nous avons présenté le 5 octobre, sous l'autorité du Premier ministre, avec les ministres spécialisés, comprend des mesures de prévention, d'alerte et, le cas échéant, d'intervention. Il s'agit, vous le savez, du plan Biotox.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Intox !

M. le ministre délégué à la santé. Pardon ?

M. le président. Mes chers collègues, si l'on pouvait se dispenser de remarques, pardonnez-moi de le dire, stupides, ce serait sans doute mieux pour le débat démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le ministre délégué à la santé. La procédure d'alerte très rapide qui est mise en œuvre a fait ses preuves dans la journée d'hier, en particulier. Elle permet de disposer auprès de tous les services de police et de gendarmerie, des unités de pompiers et des équipes de secours d'urgence d'un circuit particulier pour que les personnes en contact avec d'éventuels produits toxiques puissent être amenées très vite dans les centres de référence et dans les hôpitaux, ce qui a été fait.

Actuellement, douze personnes sont maintenues à l'hôpital, pour la plupart à Paris. Suivant les recommandations de nos experts, nous préférons en effet traiter préventivement les personnes exposées au risque, alors qu'aux Etats-Unis on s'assure d'abord de la présence éventuelle dans les poudres suspectes du bacille du charbon. Si, comme je l'espère, les cultures ne se développent pas, le maintien en observation ne durera que quarante-huit heures, et nous préférons pêcher par excès que par défaut.

Pour le reste, nous avons commandé des antibiotiques afin de constituer une réserve suffisante pour pouvoir éventuellement traiter nos concitoyens. Nous avons pris des contacts au niveau communautaire pour que ces stocks puissent servir le cas échéant à d'autres pays d'Europe. Nous avons également commandé des vaccins antivarioliques, dont nous saurons la semaine prochaine s'ils seront fabriqués dans un délai de trois ou six mois. Ils seront en nombre suffisant non pour vacciner toute la population, car nos experts ne le recommandent pas, mais pour effectuer éventuellement une vaccination circonscrite autour des foyers épidémiques. Mais je suis quasiment sûr que cela ne se produira pas et que nous n'aurons pas à traiter.

M. Yves Fromion. Bien sûr, bien sûr !

M. le ministre délégué à la santé. En ce qui concerne l'utilisation de produits chimiques ou de toxines, nous sommes également prêts. Ainsi, le plan Biotox de la France, qui a fait ses preuves « à blanc », si j'ose dire, permettra, dans le cas très improbable où il devrait réellement être mis en œuvre, d'apporter au plus vite une aide à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

ÉVASIONS DE LA PRISON DE LUYNES

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, pour le groupe RPR.

M. Christian Estrosi. Ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux.

Vendredi dernier, deux dangereux criminels se sont évadés de la prison de Luynes par hélicoptère. C'est la quatrième évasion de ce type en moins de six mois. Sommes-nous en train de créer une nouvelle « exception française » sous le regard ahuri de l'ensemble de nos partenaires de l'Union européenne, qui, eux, ignorent ce phénomène.

M. Bernard Accoyer. Il y a aussi les évasions par fax !

M. Christian Estrosi. A chaque fois, on nous explique qu'on va analyser la situation et qu'un rapport – en attendant évidemment un contre-rapport – a été demandé. Le dernier en date est celui de M. Chauvet, et il semble que vous n'en ayez nullement tenu compte puisque 60 prisons seulement sur les 180 que compte la France sont dotées de dispositifs empêchant les évasions par hélicoptère. Le prix des filets se serait-il envolé dans notre pays ?

En tout cas, les gardiens – qui ne supportent plus cette situation – réclament de nouvelles mesures de sécurité pour répondre à leurs inquiétudes dans les milieux pénitentiaires. Par ailleurs, les magistrats n'acceptent plus qu'à la suite de condamnations non exécutées ou d'évasions le fruit de leurs efforts soit réduit à néant. Quant aux policiers, qui ont encore payé aujourd'hui du prix de leur vie leur dévouement au service de la sécurité de nos concitoyens, ils ont le sentiment d'être méprisés.

Enfin, les Français, qui ont écouté tout à l'heure, éberlués, le Premier ministre leur expliquer que depuis quatre ans tout avait été fait pour régler le problème de l'insécurité en France, ne sont pas rassurés – loin s'en faut – par de telles évasions. Ils se sentent pour leur part privés de leur liberté par la montée de la violence et de la délinquance, à laquelle ils sont confrontés quotidiennement.

Dès lors, je souhaite savoir ce que compte faire la ministre de la justice pour mettre un terme à ces évasions qui constituent une véritable provocation pour l'ordre public.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, Mme Lebranchu, qui participe, elle aussi, à une réunion européenne vous prie de bien vouloir l'excuser.

Monsieur Estrosi, je veux souligner comme vous que cette évasion est un phénomène d'une extrême gravité qui porte effectivement atteinte à la sécurité de notre société. De ce point de vue, elle constitue un échec pour les services pénitentiaires et pour la justice. Il faut remédier à cette situation.

M. Bernard Deflesselles. C'est aussi un échec pour le Gouvernement !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Vous avez évoqué la mission confiée à M. Chauvet qui doit proposer de nouvelles dispositions concernant les établissements pénitentiaires. Je précise que cette mission

associe toutes les organisations syndicales, des chefs d'établissement, des spécialistes de sécurité et que M. Chauvet doit remettre son rapport, d'ici à deux jours. A partir de là, Mme Lebranchu arrêtera des mesures...

M. Yves Fromion. Elle ferait mieux d'arrêter les délinquants !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ...visant à renforcer la protection des établissements pénitentiaires et des personnels. Il s'agira en fait de nouvelles mesures puisque soixante-trois établissements sont d'ores et déjà équipés de filins. Rappelons-le, jusqu'en 1999, ces mesures se sont avérées efficaces ou dissuasives. Mais de nouvelles tentatives étant intervenues, nous devons dégager de nouveaux moyens. Il s'agit d'opérations lourdes et coûteuses qui touchent à la structure des bâtiments. Il faut aussi travailler avec l'aviation civile et améliorer la sécurité passive et active. Tels sont les objectifs du Gouvernement.

En tout état de cause, monsieur le député, tous les gouvernements ont été confrontés à ces problèmes d'évasion, avec des techniques de plus en plus audacieuses pour essayer de contourner les dispositifs de sécurité. Soyez certain en tout cas que, sur la base des propositions de la commission Chauvet, de nouvelles mesures seront mises en œuvre par la garde des sceaux dans le cadre du budget pour 2002. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Fromion. On est rassuré avec ça !

RETRAITE DES MINEURS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Kucheida. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et porte sur la dégradation, depuis plusieurs années, des retraites des travailleurs des mines.

Les retraites des mineurs se sont en effet écartées depuis plus de quinze ans de celles du régime général. Les négociations engagées voilà un an ont débouché, le 27 septembre, sur des propositions basées sur une augmentation générale de 1,5 % à laquelle s'ajoutent des trimestres supplémentaires en fonction de l'année de départ de 1987 à 2001. Cela permet jusqu'à 17 % d'augmentation pour les retraités de 2001.

Certes, ces propositions représentent une avancée pour les bassins miniers en cours de fermeture. Force est toutefois de constater qu'elles conduisent à un traitement inégalitaire. Les retraités de 1987 ne bénéficieront en effet que d'une réévaluation de 1,5 % de leurs pensions.

Ainsi, ces dispositions pénaliseront le Nord - Pas-de-Calais et ses 80 000 mineurs et veuves de mineurs retraités d'avant 1987. Et il en ira de même pour de nombreux petits bassins du Centre-Midi.

Madame la ministre, dois-je vous rappeler le rôle qu'ont joué les mineurs dans la reconstruction du pays ? Dois-je vous rappeler que les mineurs meurent encore aujourd'hui pour avoir respiré de la poussière de charbon ? Mon père vient de mourir silicosé à 100 %.

Madame la ministre, la nation doit reconnaissance à cette population, dont le pouvoir d'achat doit au moins être sauvegardé. Ce sont les mineurs qui ont fait de la France la quatrième puissance économique de la planète. J'estime en conséquence que les principes de solidarité et de justice sociale, chers à notre gouvernement, celui de

Lionel Jospin, permettent un pas en avant, mais qu'il faut aller plus loin pour que tous les retraités et tous les mineurs soient reconnus comme ils le furent en son temps par François Mitterrand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, avec d'autres collègues de votre assemblée, vous nous avez alertés, il y a quelques mois, Christian Pierret et moi-même sur la situation très difficile des mineurs retraités, et particulièrement de ceux qui ont pris leur retraite après 1987, date à partir de laquelle les retraites n'ont plus été indexées sur les prix. A l'instant, vous venez d'évoquer, avec beaucoup d'émotion, la situation de ces mineurs qui ont beaucoup apporté, c'est vrai, à l'économie de la nation tout entière et notamment à la région que vous représentez.

Je me réjouis, comme vous, de l'accord auquel nous sommes parvenus le 27 septembre dernier, après de longues négociations avec les organisations syndicales. Vous nous avez beaucoup aidé dans cette démarche et je voulais vous en remercier. Trois syndicats, la CFDT, la CFTC et FO ont signé cet accord qui contient trois mesures extrêmement importantes.

Premièrement, toutes les retraites, y compris celles prises avant 1987, vont connaître une revalorisation de 1,5 % qui se cumule avec la hausse de 2,2 % décidée pour 2001. La retraite mensuelle de base pour une carrière de 150 trimestres sera ainsi portée à 5 526 francs.

La deuxième mesure, qui vaut pour les retraites prises entre 1987 et 2000, vise à tenir compte spécifiquement du décrochage par rapport à l'indexation sur les prix. Elle prévoit donc une revalorisation supplémentaire qui va de 0,5 % pour un retraité parti en 1987 à 17 % pour un retraité parti en 2001, ce qui représente respectivement 192 francs de plus pour un retraité parti en 1990 et 1 021 francs de plus par mois. Troisième mesure, enfin, un système de revalorisation spécifique destiné aux futurs retraités a été arrêté pour éviter que ne se reproduise à l'avenir le décrochage que nous avons observé à partir de 1997 et auquel nous mettons fin.

Je tiens à préciser que les pensions de réversion accordées aux veuves des mineurs bénéficieront aussi de ces mesures. Voilà, monsieur le député, le contenu précis de cet accord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

POLITIQUE DES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour le groupe RPR.

M. Jacques Kossowski. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement ou, en son absence, à M. Queyranne.

Monsieur le ministre, je souhaite d'abord me faire le porte-parole de nombre de nos concitoyens qui subissent depuis maintenant plusieurs mois les conséquences d'une politique des transports de plus en plus anarchique à Paris et dans la région Ile-de-France. La mairie de Paris a notamment décidé de s'attaquer à l'utilisation de la voiture en prenant sans concertation diverses mesures autoritaires.

Mme Odette Grzegorzulka. Elles ont marché !

M. Jacques Kossowski. Les conséquences négatives ne se sont pas fait attendre : voies surchargées en raison de l'élargissement exagéré des couloirs de bus, saturation de la circulation aux portes de Paris, blocage fréquent du boulevard des Maréchaux. Et la liste des bouchons n'est malheureusement pas exhaustive. Comment ne pas oublier aussi l'expérience calamiteuse de la fermeture des voies sur berges l'été dernier, mesure qui sera appliquée à nouveau dès l'année prochaine ?

Depuis hier soir, et l'un de nos collègues y a déjà fait allusion, des mouvements de grève décidés à la SNCF et, dans une plus faible mesure, à la RATP ont aggravé cette situation pourtant déjà difficile. Les Franciliens doivent plus que jamais s'armer de courage s'ils veulent pouvoir se rendre à leur travail.

M. Christian Bataille. Intérêt local ! La France n'est pas Paris !

M. Jacques Kossowski. Or ils en ont assez d'être pris régulièrement en otage par quelques personnes disposant d'un outil de travail indispensable à la vie de la collectivité.

M. Maxime Gremetz. Un peu de décence !

M. Jacques Kossowski. Que se passerait-il si une grève de longue durée se produisait dans un tel contexte de restriction autoritaire de la circulation ? Ce serait dramatique, car nous assisterions à une paralysie de la région Ile-de-France avec des répercussions économiques importantes, à l'heure où notre pays connaît déjà un ralentissement de sa croissance et est confronté à une grave crise internationale.

Dès lors, ne convient-il pas que M. Gayssot fasse preuve de toute son autorité – et, quand il le veut, il le fait – pour qu'enfin une procédure d'alarme sociale soit instaurée à la SNCF, comme cela existe à la RATP ? Sans doute le nombre de jours de grève intempestifs serait-il alors sensiblement diminué par la négociation...

M. Maxime Gremetz. Dites à M. Seillière qu'il négocie !

M. Jacques Kossowski. ... et les usagers auraient-ils davantage confiance en leur réseau de transports. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, *ministre des relations avec le Parlement.* En excusant à nouveau M. Jean-Claude Gayssot, je veux souligner que le dialogue social s'est amélioré à la SNCF depuis quatre ans et qu'en particulier le nombre de conflits sociaux a diminué. (*Exclamations et rires sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Dois-je rappeler qu'en 1995 une grande grève a paralysé notre pays pendant plus d'un mois ? L'amélioration constatée est due au fait qu'on crée des emplois à la SNCF au lieu d'en supprimer et qu'on ouvre de nouveaux services au lieu de fermer des lignes. Cela donne de nouvelles perspectives à la SNCF.

En tout état de cause, le dialogue social relève des partenaires sociaux. Les organisations syndicales usent, dans le respect de la loi – je rappelle que le préavis a été déposé – du droit de grève. C'est à elles d'en mesurer les conséquences. Un rendez-vous a été pris sur les négocia-

tions salariales à la SNCF dans les prochaines semaines. Je ne doute pas que les progrès du transport collectif bénéficieront sur ce plan à la situation sociale dans l'entreprise. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

SERVICE POSTAL

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard, pour le groupe socialiste.

M. Jacques Guyard. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, vous avez participé hier à un conseil des ministres européens portant, en particulier, sur l'avenir du service postal en Europe. Vous deviez étudier un projet de directive que nous avions, très majoritairement dans cette assemblée, trouvé scandaleux car il menaçait le service public à la française et la qualité de la distribution du courrier et des services financiers à nos concitoyens. Notre délégation à l'Union européenne comme notre commission de la production et des échanges souhaitaient donc le rejet de ce projet de directive.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez obtenu des avancées considérables par rapport à un texte qui libéralisait complètement la distribution du courrier avant la fin de la décennie et qui, dans l'immédiat, émasculait la qualité du service postal en lui retirant tous les courriers spéciaux. Pouvez-vous nous indiquer dans quelles conditions et avec quels résultats vous avez mené cette discussion ? Par ailleurs, comment la poste française pourra-t-elle à l'avenir s'adapter à une évolution maintenant maîtrisée pour garantir toujours la qualité de son service ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, *secrétaire d'Etat à l'industrie.* Monsieur Guyard, le projet de directive initial ne convenait pas du tout, en effet, à la France et aux valeurs que nous défendons, je le crois, unanimement ici. Hier, nous avons obtenu un accord très différent.

Tout d'abord, moins de 10 % seulement du chiffre d'affaires actuel de la poste française sera mis en concurrence pour les huit années à venir. Et cela ne signifie pas que La Poste perdra 10 % de son chiffre d'affaires, car elle est forte et capable de résister à cette concurrence.

Ensuite, les services nouveaux à valeur ajoutée ne seront pas libéralisés. Si tel avait été le cas, l'ouverture à la concurrence aurait été multipliée par deux et le service public aurait été réduit à une peau de chagrin, à une sorte de service minimum. Nous ne l'avons pas accepté et nous avons obtenu, sur ce point aussi, satisfaction.

Enfin, et cela est décisif, il n'y aura pas de libéralisation totale programmée du secteur postal malgré la demande de nombreux Etats membres.

M. François Brottes et M. Jacques Guyard. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Au contraire, il reviendra au Parlement européen et au Conseil de statuer sur toute nouvelle étape d'ouverture applicable à partir de 2009. Cet accord n'est donc pas un compromis, il est davantage une garantie, tant pour nous que pour le secteur public. Ces dix ans de visibilité vont lui permettre de continuer à développer au service des populations et sur l'ensemble du territoire des prix bas, une péréquation tarifaire et une exigence de qualité.

Cet accord constitue aussi la preuve que la France peut, comme elle l'a fait à Lisbonne et à Stockholm, amener ses partenaires à admettre les principes mêmes de ses valeurs : celles du service public que nous avons défendues avec le soutien du Parlement français et du Parlement européen. A cet égard, je dois rendre un hommage tout particulier à la délégation pour l'Union européenne de votre assemblée, qui, par son travail d'il y a quelques jours, nous a permis de nous renforcer et d'expliquer à nos partenaires quelle était notre ligne de conduite. Je crois que le service public sort gagnant de ce Conseil européen d'hier à Luxembourg. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

CRISE DE LA VIANDE BOVINE

M. le président. La parole est à M. Jacques Rebillard, pour le groupe RCV.

M. Jacques Rebillard. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, à la suite de la crise de la vache folle puis des différents cas de fièvre aphteuse, l'élevage bovin français des races à viande est aujourd'hui confronté aux problèmes de mévente du fait de la baisse de la consommation et d'un accroissement des importations de viande bovine des pays de la CEE et hors CEE.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner les chiffres concernant ces importations en les comparant à ceux de l'année précédente ? Pouvez-vous également nous faire part des mesures prises en matière de contrôle sanitaire aux frontières, en particulier vis-à-vis des viandes provenant d'Amérique du Sud ? Pouvez-vous enfin nous dire si les mêmes exigences sanitaires sont prises pour les viandes importées et pour celles produites dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, dans la crise de la filière bovine qui persiste, la question essentielle est actuellement celle des importations que mettent en cause les organisations professionnelles agricoles.

A cet égard, je peux d'abord vous indiquer que les importations de viande bovine en provenance des autres pays de l'Union européenne baissent régulièrement depuis plusieurs mois, à l'exception notable de celles venant d'Allemagne. Je vous laisse juge du caractère atypique, étonnant, voire anormal, de cette situation. Pour autant les importations de viande bovine de pays tiers – notamment d'Argentine, du Brésil ou d'autres pays d'Amérique du Sud – n'ont pas augmenté, compte tenu de la faiblesse de la demande en France. A leur propos, je veux vous rassurer pleinement : les importations de toutes les viandes venant de pays tiers font l'objet, aux frontières, d'un contrôle vétérinaire systématique. Il est alors délivré un certificat vétérinaire qui doit être présenté jusqu'à la première destination en Europe au sein de laquelle les règles sont harmonisées avec un marché libre et sans autre contrôle que ceux pratiqués dans l'ensemble des Etats.

Je vous informe ensuite que, lorsque je réunirai demain matin, comme chaque semaine, les représentants de l'interprofession bovine pour faire le point avec elle dans ce secteur qui continue de nous préoccuper, je leur soumettrai une vingtaine de mesures concrètes qui pourraient ensuite être mises en œuvre dans les tout prochains jours.

Enfin, je peux vous donner un élément d'éclaircie dans ce paysage gris : nous avons atteint cette semaine, grâce à la soumission à des appels d'offres européens par des entreprises françaises, le dégagement du marché de 4 200 tonnes par semaine, total supérieur à l'objectif de 4 000 tonnes que nous nous étions fixé. Cela démontre que le mécanisme de dégagement de marché, qui est le seul de nature à permettre de retrouver les grands équilibres du marché, fonctionne désormais à plein. Ce n'est vrai que depuis quelques jours, mais je m'en réjouis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Pierre Hellier. Enfin !

ÂGE DE LA RETRAITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Yves Bur, pour le groupe UDF.

M. Yves Bur. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, une fois de plus, les usagers des transports publics subissent la loi des grévistes. La diversité des revendications traduit bien le malaise social auquel votre gouvernement est incapable d'apporter une réponse cohérente. Ce climat social désabusé est aussi la conséquence du mépris affiché pour une véritable démocratie sociale que vous semblez incapable de concevoir.

Concernant les grèves récurrentes dans les transports urbains liées à la revendication de la retraite à cinquante-cinq ans, pouvez-vous dire aux Français si, oui ou non, vous êtes favorable à cette revendication ? Vous paraît-elle réaliste quand le vieillissement de notre population appelle des réponses courageuses que vous ne cessez malheureusement de repousser ? *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Au moment où notre économie est déjà fragilisée et alors que vous appelez les entreprises au patriotisme économique, comment comptez-vous associer les services publics à cette mobilisation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, chacun ressent évidemment la gêne éprouvée par les usagers des services publics, mais je pense que ce n'est pas à vous de venir donner des leçons sur ce terrain *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)* alors que, par la brutalité des décisions que les gouvernements que vous souteniez ont prises en 1995, vous avez jeté des millions de personnes dans la rue et pourri, malheureusement pour longtemps, le dossier des retraites *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical Citoyen et Vert. – Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Malgré tout, nous avons entrepris le travail nécessaire pour préparer la réforme des retraites et agir dans plusieurs domaines.

Nous avons ainsi pris des mesures pour soutenir la croissance et l'emploi, ce qui a desserré l'étau alors que vous aviez aggravé la situation lorsque vous étiez aux responsabilités.

Nous avons ensuite doté le fonds de réserve des retraites, qui aura ainsi reçu 80 milliards de francs à la fin de l'année prochaine et 1 000 milliards de francs en 2020.

Enfin, nous avons fait travailler ensemble, au sein du conseil d'orientation des retraites, tous les partenaires sociaux représentant l'ensemble des régimes de retraite sur les perspectives d'une réforme qui allie souplesse, respect de la spécificité des régimes, et assure le principe d'une meilleure égalité entre eux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt, sous la présidence de Mme Christine Lazerges.*)

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES, vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 2002

Discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, notre débat sur le budget 2002 intervient dans des circonstances singulières. Le 11 septembre, une organisation criminelle, fondée sur les noces tragiques de l'intégrisme et de l'argent, a lancé la première offensive de régression totale en ce nouveau siècle. En ce moment même, une action militaire est engagée en riposte à ces attentats meurtriers.

Ces événements aux conséquences humaines, diplomatiques, politiques considérables nous concernent tous et ils ne sont évidemment pas sans incidences économiques. Ils montrent que, malheureusement, la globalisation des risques n'est pas moins rapide que celle des progrès. Aucun pays n'est à l'abri des menaces que fait peser la terreur sur l'activité et les échanges ; l'incertitude et le doute gagnent beaucoup d'esprits.

Ces inquiétudes, nous devons les comprendre, et d'abord comprendre qu'elles sont légitimes ; mais notre devoir, celui de tous les responsables, n'est pas d'ajouter le doute au doute. Notre devoir économique, c'est d'ana-

lyser, autant qu'il est possible, les évolutions récentes de la conjoncture et les perspectives, de réagir face au choc et de favoriser, par les orientations de notre politique économique, un rebond de l'activité. Notre devoir, c'est de chercher à renforcer la confiance de nos concitoyens dans les capacités de notre économie en privilégiant la lucidité et la volonté, et en évitant ce que j'appellerai la dangereuse tyrannie du court terme.

Dans cet esprit, en vous remerciant tous pour votre présence et votre travail précieux, en particulier le président Henri Emmanuelli et le rapporteur général Didier Migaud, ainsi que tous les membres de la commission des finances, je souhaite, avant de vous présenter les grandes orientations du budget 2002, que j'ai préparé avec Florence Parly sous l'autorité du Premier ministre, revenir d'abord sur les évolutions de la conjoncture. Car de notre capacité à expliquer les faits, de notre volonté d'éclairer à long terme les choix, de notre solidarité dans l'épreuve dépend aussi le rebond de l'économie elle-même.

Quelles sont les causes du ralentissement et les perspectives de croissance de notre économie ?

Aux Etats-Unis et dans la zone euro, plusieurs éléments récents nous permettent de mieux comprendre les raisons du ralentissement qui a précédé les attentats, les conséquences possibles des événements de septembre et la situation de la France.

Les dernières données américaines et celles qui sont disponibles pour la zone euro jettent, en effet, une lumière un peu nouvelle sur le ralentissement de l'activité dans les deux zones. Sauf en France, le ralentissement est intervenu plus tôt qu'on ne l'a généralement dit, en réalité dès le deuxième semestre 2000. Même s'il a été plus marqué aux Etats-Unis, ce ralentissement s'est produit d'une façon quasi simultanée des deux côtés de l'Atlantique. Ce n'est pas seulement l'investissement des entreprises qui a diminué, c'est aussi la consommation des ménages qui s'est tassée ; ce qui signifie que, au-delà de la spécificité du choc américain lié au surinvestissement, et de ses effets de transmission sur les entreprises européennes, un phénomène semblable s'est produit au même moment dans les deux zones. Ce phénomène, c'est principalement la hausse des prix du pétrole et, plus récemment, celle des produits alimentaires, qui ont grignoté une part de pouvoir d'achat et handicapé la consommation.

Cette analyse implique que le redémarrage en Europe, qui dépendra évidemment beaucoup de la reprise américaine – car le Japon, lui, restera vraisemblablement en récession et les pays émergents seront touchés –, tiendra aussi à la baisse des prix du pétrole. Si cette baisse se confirme dans les mois à venir, elle constituera une excellente nouvelle pour nos économies, et pourrait même contrecarrer les effets négatifs d'un éventuel ajournement de la reprise américaine.

Comment alors analyser la conjoncture proprement française en 2001 et 2002 ?

D'abord, contrairement à ce que voudraient nous faire croire les Cassandres, notamment ceux qui misent sur le recul de la conjoncture pour espérer un retour de faveur de l'électorat, notre économie n'est pas, au sens propre, en récession. L'INSEE prévoit un chiffre légèrement supérieur à 2 % en 2001. Il s'appuie sur le dynamisme actuel de la consommation des ménages, qui compense l'atonie de la demande des entreprises et une demande externe ralentie. Les baisses d'impôts, que nous avons décidées auparavant et qui sont intervenues en septembre,

ainsi que l'allocation de rentrée scolaire – au total, cela représente plus de 6 milliards d'euros – ont encouragé en France la bonne tenue de la consommation au moment où les attentats auraient pu la déprimer. Les tout derniers indicateurs montrent d'ailleurs que la production industrielle a nettement progressé cet été.

S'agissant de la croissance 2002, nous nous trouvons dans une situation complexe où coexistent deux tendances opposées.

D'une part, notre économie présente des fondamentaux solides. Ces quatre dernières années, l'emploi a enregistré sa plus forte croissance depuis trente ans, l'effort d'équipement des entreprises a été soutenu, avec une progression annuelle proche de 7 %, la rentabilité des entreprises est restée en général satisfaisante, le déficit des administrations est nettement inférieur à ce qu'il était en 1997, à l'arrivée de ce gouvernement, même s'il est encore trop élevé. Nous avons su moderniser l'outil industriel, public et privé, tout en développant nos activités de service.

En outre, certaines évolutions récentes peuvent faciliter un rebond de l'activité. Le ralentissement de près de un point de l'inflation sur douze mois est incontestablement favorable au pouvoir d'achat des salaires.

Baisse de l'inflation et hausse du salaire nominal devraient permettre de compenser en partie l'impact du ralentissement des créations d'emplois sur le pouvoir d'achat du revenu des ménages.

Les baisses d'impôts confortent cette dynamique. Une consommation des ménages robuste peut donc être espérée en 2002. Une reprise modérée de l'investissement – j'y reviendrai dans un instant – est, elle aussi, envisageable début 2002, après l'ajustement de 2001.

Car, contrairement à l'économie américaine, notre économie ne souffre pas de surinvestissement. Les entreprises françaises devraient bénéficier d'une demande des ménages soutenue et de conditions financières favorables.

A ces éléments, qui entraînent à eux seuls une accélération de l'activité par rapport à l'étiage 2001, peuvent s'ajouter – et nous le souhaitons – les effets d'un rebond d'activité aux Etats-Unis.

En contrepoint, il y a les conséquences sur la conjoncture des attentats du 11 septembre. En cinq semaines, les analyses des experts et des commentateurs ont beaucoup varié.

Dès le lendemain des attentats, j'avais, pour ma part, exposé à votre commission des finances trois risques immédiats : le risque pétrolier, le risque boursier, et le risque psychologique.

Le risque pétrolier ne s'est pas réalisé. Nous devons naturellement rester vigilants, surtout maintenant que la riposte militaire des Etats-Unis est engagée.

Le risque boursier s'est concrétisé, mais l'essentiel du choc a été absorbé. La réaction rapide et coordonnée des autorités financières et monétaires a été salutaire.

Le troisième risque pèse sur la confiance, et c'est peut-être aujourd'hui le plus sérieux. Car nous le savons, psychologie et économie sont étroitement liées. Ce que j'appellerai un « choc d'incertitude » conduit souvent aujourd'hui les chefs d'entreprise à la perplexité en matière d'investissement. La prime de risque sur les projets d'équipement a augmenté, et les perspectives de croissance sont plus incertaines. Une réduction des projets d'investissement, dans ces conditions, pourrait susciter un cercle négatif, où la réduction de la dépense des entreprises pèserait sur l'emploi et finalement sur la consommation.

Ce serait dès lors une erreur que de dissocier le risque sur la consommation et le risque sur l'investissement, et de ne vouloir répondre qu'à l'un d'entre eux. Le Gouvernement ne commettra pas cette faute, j'y reviendrai dans un instant.

Car le « choc d'incertitude » est d'abord dans nos têtes. Ce que veulent les terroristes, c'est déboussolez nos comportements, et déformer notre vision de la réalité. Il y a une véritable bataille à mener sur ce front. Pour la remporter, il fallait d'abord trouver le principe mobilisateur.

On a parlé de « patriotisme économique ». Du Gouvernement et des bancs de la majorité est venu cet appel. Les acteurs économiques, les consommateurs, les chefs d'entreprise l'ont généralement relayé. Prolonger cette résistance économique, c'est bien sûr rappeler la vérité des choix fondamentaux, comme je viens de le faire rapidement, mais c'est aussi engager deux séries d'actions : d'une part, indiquer le cap, en réaffirmant les choix budgétaires et fiscaux qui sont les nôtres depuis le début de la législature et qui ont montré leur pertinence face aux chocs que nous avons connus – crise financière ou flambée pétrolière ; d'autre part, faire preuve de réactivité face aux événements, en prenant toute les mesures susceptibles de favoriser le rebond de l'économie.

Pour construire le budget 2002, nous avons dû à la fois dégager des marges et cibler nos priorités. Depuis 1997, mesdames et messieurs les députés, nous avons redéployé chaque année près de 5 milliards d'euros, contribuant ainsi à financer les mesures nouvelles élaborées par le Gouvernement et souhaitées par les Français. Ce mouvement sera poursuivi en 2002, avec un redéploiement de 6 milliards d'euros, ce qui, sur la période 1998-2002, portera les redéploiements à un total de 26 milliards d'euros. Au terme de cette gestion active de la dépense, plus de 80 % de la progression du budget de l'Etat auront pu être affectés aux secteurs prioritaires que sont l'éducation, l'emploi et la lutte contre les exclusions, la sécurité, la justice, la culture et l'environnement. Les budgets correspondant à ces secteurs auront progressé de 17,2 % en valeur depuis 1997, contre 3,2 % pour les autres. Le budget de l'éducation a augmenté de 9 milliards d'euros depuis 1997, celui de l'emploi et de la solidarité de 4 milliards d'euros, et cette orientation sera poursuivie.

Les collectivités locales verront en 2002 leur dotation globale de fonctionnement augmenter de 4,1 %, portant la progression des crédits pour la législature au double de ce qu'avait prévu le fameux pacte de stabilité décidé en leur temps par M. Chirac et par M. Juppé.

Un effort exceptionnel sera consenti en faveur de l'emploi et de la lutte contre les exclusions, qui constituent notre priorité absolue. Dès juillet, vous le savez, le Gouvernement a réagi à la dégradation du marché du travail en décidant d'accroître de 50 000 le nombre de contrats aidés disponibles d'ici à la fin de l'année : 30 000 contrats emploi-solidarité et 20 000 stages. Afin d'accompagner les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail, la ministre de l'emploi est chargée de mobiliser les services de l'Etat pour que les dispositifs – contrats aidés, emplois-jeunes, parcours TRACE – soient pleinement et rapidement activés. L'ensemble des dispositifs destinés à faciliter la reprise d'un emploi ont permis, depuis le début de cette législature, de réduire de près d'un million – je dis bien un million – le nombre de personnes au chômage, ce qui constitue un résultat sans précédent. Je pense notamment aux allègements de charges sur les bas salaires, à la suppression de la part

salariale de la taxe professionnelle, à la réduction du temps de travail, aux emplois-jeunes, à l'accompagnement personnalisé des chômeurs de longue durée, dont le nombre a baissé de 40 % depuis quatre ans, ou encore aux importantes mesures améliorant la rémunération du travail pour les bas revenus – prime pour l'emploi, réforme de la taxe d'habitation et des allocations logement.

Bref, en dépit des difficultés, parfois des véritables sinistres industriels qui peuvent blesser, et même cruellement, toute une région,...

M. Louis Mexandeau. Ô combien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ...il est essentiel que l'objectif du plein emploi soit maintenu.

En 2002, les dépenses du budget de l'Etat s'élèveront à 266 milliards d'euros, en progression de 0,5 % en volume. Conformément à la feuille de route que nous nous sommes fixée tout au long de la législature, nous avons retenu trois priorités principales.

D'abord, nous avons choisi de renforcer et de continuer à moderniser l'éducation nationale. Pour la première fois, le seuil des 400 milliards de francs sera franchi, c'est-à-dire 61,4 milliards d'euros. Cela représente près du quart de nos dépenses. L'importance de ce cap n'est pas tant dans la barre comptable qui est franchie que dans l'utilisation des crédits et les réformes qui le rendent possible. Il s'agit d'une augmentation des crédits de 4 % en 2002 et, depuis 1997, d'une progression de près de 20 %. Affecter concrètement des moyens complémentaires, que vous demandez, à nos écoles, à nos collèges, à nos lycées et à nos universités, donc à ceux qui y travaillent au quotidien, c'est, nous le croyons, préparer l'avenir.

Je constate que, dans l'ensemble, sous la conduite du ministre Jack Lang, la rentrée, les rentrées se sont bien effectuées.

Mme Odette Grzegorzka. C'est vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Notre volonté dans ce domaine est parfois brocardée. On entend parfois dire dans l'hémicycle : « On n'a pas besoin de tout cela ! » Mais, sur le terrain, je rencontre peu de parlementaires qui demandent ou même acceptent de fermer une classe d'une zone rurale pour faire des économies. J'entends plutôt – et je les comprends – des élus de zones rurales ou urbaines et de quartiers populaires exiger des moyens supplémentaires, un encadrement renforcé en enseignants, en infirmières et en emplois-jeunes. Le Gouvernement et la majorité font le maximum pour répondre à ces demandes et accorder davantage de moyens pour mieux éduquer les enfants qui en ont le plus besoin.

Nous nous sommes mobilisés pour équiper et sécuriser nos universités. C'est le sens du plan Université du troisième millénaire. Comme nous nous y étions engagés, nous avons pris des mesures pour améliorer le statut des étudiants. La priorité à l'éducation nationale n'est pas qu'un slogan, c'est un fait, un fait d'autant plus important que l'actualité démontre combien il est précieux de compléter cette action de formation par un vaste effort culturel – le budget de la culture atteindra pour la première fois 1 % du budget de l'Etat, en 2002 – et combien il est essentiel pour la France de pouvoir conforter, par l'enseignement de l'école, cette valeur fondamentale qu'est la laïcité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Nous voulons aussi, et c'est notre deuxième priorité, renforcer la sécurité et la justice pour les rendre plus efficaces et plus proches de nos concitoyens.

Nous étions évidemment conscients de cette nécessité bien avant le 11 septembre. S'agissant de la sécurité, nous avons, depuis 1997, augmenté les crédits de 18 %. La progression sera de 4,5 % en 2002, ce qui permettra de recruter 3 000 policiers et 1 000 gendarmes supplémentaires. Au total, ce sont 251 000 gendarmes et policiers qui contribueront à assurer la sécurité, c'est-à-dire près de 9 % de plus qu'en 1997.

Il n'y a pas de sécurité renforcée sans une justice rapide et efficace car c'est ce qui rend effective la sanction. En 2002, les crédits de la justice augmenteront de 5,7 % – 930 juges seront recrutés. Sur cinq ans, ce budget aura crû de 25 %.

Au-delà des chiffres, il y a un état d'esprit à généraliser. Il s'agit non pas d'agiter le chiffon rouge de l'insécurité à des fins partisans, mais de garantir à chaque citoyen ce droit républicain, cette liberté majeure qu'est le droit à la sûreté.

Je le redis devant vous d'une façon très nette, nous refusons non seulement l'insécurité, mais aussi l'impunité, qui heurte peut-être encore davantage nos concitoyens.

M. Roland Garrigues. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous entendons être justes, mais nous entendons aussi être fermes – fermes vis-à-vis de l'insécurité, fermes vis-à-vis des causes de l'insécurité. Avec le ministre de l'intérieur, nous prenons des dispositions concrètes, notamment financières, en ce sens.

Pour notre politique de sécurité, les attentats du 11 septembre soulèvent des enjeux spécifiques. Le Gouvernement les prend pleinement en compte.

Les crédits consacrés à la défense en 2002 seront supérieurs à ceux de 2001. Ils permettront l'achèvement de la professionnalisation de nos armées ainsi que la commande ou la livraison des équipements prévus dans le cadre de la loi de programmation. Mais les dangers que font courir les terroristes concernent d'abord notre sécurité intérieure. Le plan Vigipirate renforcé et le plan Biotox constituent une première réponse.

Je viens de souligner la priorité accordée aux effectifs de police et de gendarmerie. De même, nous accroissons les moyens du secrétariat général à la défense nationale, dont le budget a été consolidé tout au long de la législature, afin qu'il puisse amplifier les opérations de défense civile. L'ensemble des ministères concernés par la protection des sites sensibles renforceront leur dispositif d'alerte.

J'ajoute qu'à la fois par souci de justice et par mobilisation contre les terroristes, nous sommes résolus à lutter vigoureusement contre le blanchiment des capitaux et les flux spéculatifs, les paradis fiscaux et toutes les structures ou entités non transparentes.

Avant la tragédie du 11 septembre, nous avons déjà souligné, de façon consensuelle, les liens entre ces phénomènes et diverses sortes d'exactions, de trafics et de crimes. Comme nous l'avons montré lors de la présidence française de l'Union européenne, nous entendons être à l'avant-garde de la régulation et de l'élimination des comportements fiscaux dommageables. Le récent G7-G8 de Washington, auquel j'ai participé, a permis des avancées concrètes.

Ce qui paraissait chimérique il y a quelques années commence aujourd'hui à faire consensus et à recevoir une application pratique : bâtir un cadre plus transparent et

plus solidaire pour l'économie mondiale. Car c'est bien la question du gouvernement de la globalisation qui est aujourd'hui posée. Construire un monde plus équilibré, mieux régulé, aider vraiment le Sud, agir pour le développement durable, lutter contre la pauvreté, ce n'est pas seulement nous prémunir contre certains excès de la mondialisation – je pense en particulier aux menaces qui pèsent sur l'environnement –, c'est aussi tenir en échec les entreprises terroristes, en traquant et en tarissant les flux financiers qui les alimentent et en désamorçant les frustrations populaires qu'elles manipulent. Pour nous, les financiers du terrorisme ne sont pas moins coupables que les terroristes eux-mêmes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Notre troisième priorité est de défendre, de protéger et de valoriser l'environnement. Depuis le début de la législature, c'est le budget qui a bénéficié de l'augmentation la plus forte. Pour mettre l'environnement au cœur de nos politiques, il fallait sortir de la pénurie des moyens. L'an prochain, les crédits seront en hausse de 6,3 %. Sur l'ensemble de la législature, la progression avoisine les 60 % et mille emplois auront été créés, dont près d'un tiers pour la seule année 2002.

M. François d'Aubert. C'est irrévocable ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'était l'un des engagements forts de la majorité plurielle, il est tenu. Nous le prolongerons à travers les positions que défendra la France par la voix du secrétaire d'Etat François Huwart lors de la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour s'imposer dans les faits, le développement durable exige une capacité réelle d'expertise et les services suffisants sur le terrain. La maîtrise des risques en est un aspect essentiel, les événements dramatiques de Toulouse nous le confirment. Comme l'a annoncé le Premier ministre, le contrôle des sites dangereux sera renforcé par la création totale de 150 postes d'inspecteur des installations classées.

Ces engagements illustrent, je le crois, notre volonté de prendre en compte toutes les dimensions de la sécurité des Français.

Mesdames et messieurs les députés, le budget 2002 poursuivra le mouvement de baisse et de réforme des impôts. En août 2000, le Gouvernement avait proposé un plan pluriannuel de baisse d'impôts pour un montant de 18,3 milliards d'euros – 120 milliards de francs. Pour des raisons à la fois de structure et de conjoncture, ces baisses d'impôts sont confirmées. L'estimation pour 2002 prévoit un allègement de 5,95 milliards d'euros. Au total, cela portera la baisse à 18,9 milliards d'euros, soit 124 milliards de francs.

L'une des plus importantes décisions pour renforcer le pouvoir d'achat par le retour à l'emploi sera le doublement de la prime pour l'emploi. Créée par la loi du 30 mai 2001, la PPE a été perçue pour la première fois lors de cette rentrée. Plus de 8 millions de foyers en ont déjà bénéficié, soit plus du quart des foyers, pour un montant moyen de 950 francs – 144 euros. Le nombre des bénéficiaires va augmenter encore avec la prise en compte des personnes qui, en dépit des efforts déployés, n'ont pas pu en bénéficier à temps. Au total, ce sont plus de 8,5 millions de foyers qui seront concernés dès cette année par le dispositif que vous avez voté. Nous proposons qu'en 2002 le montant de la PPE soit doublé pour atteindre 458 euros, soit 3 000 francs au niveau d'un SMIC.

M. François d'Aubert. Mesure électorale !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Les majorations forfaitaires lorsqu'un seul conjoint travaille ou pour enfant à charge seront indexées comme les prix de 2001. Cette mesure représentera au budget 2002 1,1 milliard d'euros. Elle n'est évidemment en rien contradictoire avec les augmentations de salaire. Elle améliorera les conditions de vie des travailleurs modestes.

Au cours de l'année 2002, les taux du barème de l'impôt sur le revenu continueront également de baisser de 0,75 % pour les quatre premières tranches et de 0,5 % pour les deux dernières. Cela représente 1,98 milliard d'euros de baisse. Comme en 2001, l'évolution sera calculée et inscrite sur les avis d'imposition à la fin de l'été, ainsi que le taux de l'impôt réellement supporté.

L'impôt sur les sociétés passera lui à 34,1/3 grâce à une nouvelle réduction de la surtaxe appelée « surtaxe Juppé ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Pour les entreprises qui acquittent la contribution sur le bénéfice des sociétés, le taux de l'impôt sur les sociétés diminuera d'un point. Le plan de suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, lancé par la loi de finances de 1999, sera poursuivi. L'abattement sur cette part passera de 152 444 euros en 2001 à 914 694 euros en 2002.

Nous réaffirmons ainsi par ces diverses mesures notre volonté de consolider la consommation des ménages, de favoriser l'investissement et de soutenir l'emploi.

D'autres mesures s'ajouteront en 2002, qui sont cohérentes avec les priorités de la législature.

Elles sont d'abord destinées à renforcer l'impératif de solidarité.

Solidarité internationale : vous est proposé un dispositif d'amortissement exceptionnel des équipements pour la recherche sur des maladies qui, comme le sida, frappent particulièrement les pays pauvres. Solidarité nationale : sont prévues trois mesures favorisant les associations, ainsi que des mesures à destination du logement social, en particulier pour faciliter l'accès à la location des personnes disposant de faibles revenus.

Seront également mises en place des dispositions fiscales nouvelles en faveur de l'initiative, de l'investissement et de l'innovation. Je souligne notamment l'ouverture progressive du PEA aux actions européennes et l'augmentation corrélative du plafond.

Enfin, nous avons intégré les enjeux environnementaux dans nos choix fiscaux. Depuis cinq ans, plus de trente mesures favorables ont été prises, le budget 2002 en propose de nouvelles, à l'initiative du ministre de l'environnement, Yves Cochet : un crédit d'impôt de 15 % sur les dépenses d'isolation thermique et de régulation du chauffage, qui s'ajoutera à la baisse de TVA en vigueur depuis 1999, une amélioration du crédit d'impôt de 1 500 euros voté en 2000 pour l'achat d'un véhicule propre et un meilleur accès des entreprises aux allègements de taxes professionnelle sur les équipements d'économie d'énergie.

Outre ces dispositions, qui sont prévues par le Gouvernement et qui figurent dans le projet de loi de finances, votre commission des finances a introduit plusieurs amendements qui seront examinés au cours de la discussion.

Certains s'inscrivent dans le droit fil de priorités que nous nous sommes fixées, je pense en particulier à l'amélioration du régime micro-foncier, qui porte notamment

la marque du rapporteur général, ou au régime fiscal des chèques vacances, tel que l'a suggéré le président de la commission des finances.

S'agissant de l'extension de la suppression de la vignette automobile, adoptée l'an dernier, à laquelle un grand nombre d'entre vous sont attachés et notamment les parlementaires radicaux, ou de l'indexation de l'impôt de solidarité sur la fortune, récusée par le groupe communiste, les débats nous permettront de préciser les choses. Sur ces sujets comme sur les autres, le Gouvernement adoptera une attitude d'ouverture et de dialogue.

M. Philippe Auberger. Et l'imposition des œuvres d'art ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le financement de nos priorités et les allègements d'impôts s'inscrivent dans le cadre d'une gestion publique renouvée et d'une ambition réelle de réformer l'Etat.

Le Gouvernement poursuivra en 2002 l'effort de simplification de la vie des usagers. Après la suppression de plus de soixante impôts ou taxes et l'allègement de nombreuses formalités pour les particuliers et les PME, c'est le sens, par exemple, de l'harmonisation qui vous est proposée des durées et des délais d'option des petites entreprises pour les régimes fiscaux simplifiés. C'est aussi le but des mesures de simplification du paiement des impôts, notamment la dispense de constituer des garanties pour faire valoir une réclamation si elle porte sur un montant inférieur à 3 000 euros.

La réforme de l'Etat ne s'accomplit pas par des imprécisions. Elle n'avance pas à coups de dénonciation du service public ni d'ailleurs à coups de blocage de celui-ci. Pour réussir, elle suppose des actions concrètes et elle implique comme méthode la concertation. C'est le sens de la démarche que nous menons au sein de mon ministère avec les secrétaires d'Etat qui m'entourent et le plein soutien du Premier ministre.

Vous savez qu'a ainsi été élaboré et mis en place un nouveau code des marchés publics dont l'impact sur la modernisation de la commande publique et les relations entre administrations et fournisseurs sera important dès 2002. Ce changement dans le fonctionnement de l'Etat porte sur des enjeux massifs : près de 10 % de notre produit intérieur brut, 250 000 marchés publics chaque année dont 190 000 pour les collectivités locales. Procédures clarifiées, sécurité juridique renforcée, substitution de la règle du « mieux disant » au rite du « moins disant », ouverture plus large aux PME, réduction des délais de paiement : cette réforme dont on parlait depuis une dizaine d'années a enfin vu le jour, nous nous en réjouissons, elle sera positive.

Le même objectif – libérer la décision publique de carcans procéduriers pour aller vers plus d'efficacité – a orienté une autre grande réforme de l'Etat, l'adoption d'une nouvelle constitution budgétaire.

La réforme de l'ordonnance organique de 1959 promulguée en août 2001 constitue, vous le savez pour l'avoir permise, après trente-sept tentatives infructueuses, une double avancée : elle renforce les droits du Parlement – droit d'amendement et contrôle de l'exécution du budget –, elle contribue à l'amélioration de la gestion publique par une plus grande liberté accordée aux gestionnaires en contrepartie d'une plus grande responsabilité.

A l'intersection de ces deux préoccupations, se trouve la création de programmes qui refléteront nos grandes politiques publiques. Accompagnés d'indicateurs, ces pro-

grammes renforceront la lisibilité des choix que le Gouvernement proposera désormais au Parlement et ils structureront l'action de l'administration.

Cette loi aura une première traduction concrète dans le budget 2002. Voilà une révolution silencieuse autrefois jugée impossible par certains.

C'est également dans cet esprit que nous avons redéfini le programme de gestion de la dette. La représentation nationale disposera pour la première fois en 2002 des indicateurs synthétiques lui permettant d'autoriser en pleine connaissance de cause la politique d'émission de la dette de l'Etat français et de contrôler sa mise en œuvre. Là aussi, la réforme de l'Etat aura progressé.

Enfin, nous préparons le passage au 1^{er} janvier 2002 à l'euro fiduciaire. Cette réforme, qualifiée par la plus haute autorité de l'Etat de plus importante réforme économique et financière depuis cinquante ans, sera, j'en suis convaincu, un succès. Elle a été préparée par de très nombreux partenaires, que je remercie. La montée en régime s'opère d'une façon en général satisfaisante au sein même des services de l'Etat, preuve, là aussi, que l'Etat peut se réformer. Sa pleine application interviendra, bien sûr, en 2002.

Je souhaite maintenant examiner trois critiques qui sont parfois formulées – peut-être le seront-elles à nouveau – à l'encontre de notre politique économique et budgétaire.

Première critique : le Gouvernement n'aurait pas su mettre à profit la conjoncture favorable pour maîtriser la dépense publique.

M. Michel Bouvard. Exactement !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous parlons fréquemment entre nous de la « norme de dépense », comme si cette notion avait existé de toute éternité. En réalité, c'est ce gouvernement-ci qui s'est donné « une norme d'évolution de la dépense de l'Etat, fixée en volume, et indépendante de la conjoncture ». Notre idée initiale a été de rompre avec les politiques brutales et successives de relance puis d'annulation de la dépense publique, qui cassent souvent les efforts réalisés dans un secteur, stoppent brutalement des projets en cours et découragent les gestionnaires.

Certains nous reprochent d'avoir été ou d'être budgétairement trop dispendieux. Voyons les chiffres.

Sur les six budgets couverts par cette législature, les dépenses du budget de l'Etat auront augmenté au total de 1,8 % alors qu'elles avaient augmenté de 1,8 % chaque année de 1993 à 1997.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas sérieux !

M. Pierre Méhaignerie. Ce n'est pas comparable, vous le savez bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous avons géré, je crois, avec sérieux les dépenses de l'Etat tout en finançant nos priorités.

J'observe d'ailleurs que si, pendant la semaine et dans l'hémicycle, l'opposition nous reproche parfois de faire trop de dépenses...

M. Gilbert Gantier. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... le week-end, quand vient le temps des réunions publiques et des émissions médiatiques, elle propose plutôt, y compris par la voix de ses représentants les plus éminents, d'accroître les dépenses et d'alourdir les déficits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Georges Tron. Dans ce domaine, vous suivez nos conseils !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je tiens la liste à votre disposition.

M. Philippe Auberger. Il ne faut pas imputer aux autres ses propres turpitudes !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De surcroît, notre norme de dépense s'inscrit dans une perspective pluriannuelle et s'intègre dans le programme triennal que nous déposons chaque année à Bruxelles. Cette démarche renforce la stabilité de l'action de l'Etat. Depuis quatre ans, la norme de dépense pour le budget général a constitué un instrument efficace de politique budgétaire, un outil de modération de la dépense, un moyen de redéploiement en faveur des priorités.

Cette maîtrise, s'agissant des dépenses de l'Etat, peut, bien sûr, encore être améliorée, et c'est un thème que j'aborde souvent, en public comme en privé. Cela ne doit pas cacher les difficultés rencontrées dans le domaine des dépenses sociales, au premier chef en matière d'assurance maladie. Nous n'avons pas encore totalement réussi à convaincre qu'une hausse de la dépense n'était pas automatiquement synonyme d'amélioration de la santé.

M. François d'Aubert. C'est Mme Guigou qui n'a pas compris !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Du chemin reste à parcourir avec tous les partenaires de la santé publique. L'effort engagé dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale devra certainement être poursuivi.

M. François d'Aubert. Il faudra le dire à Mme Guigou !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'ajoute que c'est cette évolution de la dépense publique, moins rapide que celle de la richesse nationale, qui a permis et qui permettra de conduire durablement une politique d'allègement des charges et de réduction des déficits et d'envisager, comme c'est nécessaire, le retour progressif à l'équilibre.

En 1997, pour ceux qui l'auraient oublié, le déficit de l'Etat était de 300 milliards de francs. Nous l'avons ramené aux alentours de 200 milliards en exécution 2000.

M. François d'Aubert. Aux alentours !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce redressement des finances publiques françaises, qui demande à être poursuivi, a été plus rapide que dans la plupart des grands pays de la zone euro. Alors qu'en 1997, la France était la dernière en Europe, elle se situe aujourd'hui dans la moyenne et a encore des progrès à faire.

Les exercices 2001 et 2002 marquent un palier conjoncturel, car nous avons choisi de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en recettes pour soutenir l'activité. C'est un choix de pilotage économique que nous assumons. Utile dans les circonstances présentes, il ne compromet pas notre objectif de retour à l'équilibre à moyen terme.

Une deuxième critique parfois émise est que le Gouvernement n'aurait pas suffisamment baissé les impôts ou, au contraire, qu'il les aurait trop baissés. De toute façon, trop ou trop peu, il n'aurait pas assez avancé en matière de justice sociale.

Nos concitoyens ont changé de majorité en 1997 pour des raisons multiples et sans doute avant toute chose parce qu'ils voulaient changer de politique.

M. Philippe Auberger. Ils changeront l'année prochaine !

M. Jean-Pierre Brard. Tartarin !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Peut-être n'étaient-ils satisfaits ni des perspectives sociales qui leur étaient offertes, notamment sur la lutte contre le chômage, ni des charges fiscales qui leur étaient imposées, en particulier dans la répartition des efforts consentis. Beaucoup gardent, par exemple, en mémoire l'augmentation de deux points du taux de la TVA, décidée entre 1995 et 1997 ...

M. Alain Barrau. Eh oui ! Terrible, catastrophique !

M. Marc Laffineur. Vous ne l'avez pas baissée !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... qui a amputé le pouvoir d'achat de près de 60 milliards. Beaucoup se souviennent aussi du renoncement face à la fameuse fracture sociale.

La vision qui nous anime est, je crois, différente. Nous respectons, bien sûr, les principes républicains essentiels de consentement à l'impôt et d'égalité devant les charges publiques. Nous voulons partager avec justice les fruits de la croissance par des mesures fiscales et sociales appropriées. C'est dans cette direction que nous avons souhaité avancer.

Dans la conduite de la politique fiscale depuis 1997, nous nous sommes efforcés de procéder à davantage de redistribution pour le travail et la justice sociale. C'est le sens, par exemple, de la réforme des dégrèvements de taxe d'habitation en fonction du revenu ou de la baisse graduée de l'impôt sur le revenu, plus marquée en bas qu'en haut ...

M. Christian Cuvilliez. Pas assez !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... on oublie souvent de le dire – ou de la création de la PPE, largement approuvée par les Français.

Nous avons renforcé la consommation et l'investissement des ménages, en particulier des ménages les plus modestes, spécialement pour leur logement. C'est la raison de la baisse du taux normal de TVA et du taux réduit sur la rénovation des logements. C'est le but de la baisse des impôts sur les achats de logements et de la suppression du droit de bail.

Nous avons orienté nos choix fiscaux structurels principalement en faveur du travail. C'était l'objectif de la réforme de la taxe professionnelle, dont la part salariale disparaît progressivement, ainsi que de la lutte contre des niches fiscales improductives pour la collectivité ou des efforts de solidarité demandés aux plus fortunés. La consommation des ménages et les revenus du travail ont été au cœur de nos orientations fiscales. Ces choix sont venus conforter les gains de pouvoir d'achat dégagés par les créations d'emploi. Au total, notre politique a permis de rééquilibrer dans un sens favorable au travail le partage de la valeur ajoutée.

Ces choix, nous ne les avons pas faits contre les entreprises. Nous le savons, ce sont elles qui créent d'abord les richesses et les emplois. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours insisté pour que nous soutenions l'innovation, le développement des entreprises, la prise de risques et la compétitivité de notre économie. Je pense, notamment, à la loi sur l'épargne salariale, aux contrats d'assurance vie

en actions, à la création et au développement des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, aux plans de baisse de l'impôt sur les sociétés, avec un accent spécial mis sur les PME.

Nous avons inscrit ces baisses dans le cadre de la préparation solidaire de l'avenir. Nous avons souhaité proposer une approche pluriannuelle, parce qu'elle est gage de visibilité pour les entreprises et les ménages et garantie de soutenabilité, cela en nous attachant à respecter le principe de responsabilité.

Au total, en dépit sans doute d'insuffisances, les décisions prises dans ce domaine au cours de cette période ont été, je crois, dans l'ensemble positives, avec, notamment, divers allègements d'impôts, justes dans leurs effets, dans leur ampleur et dans leur échéancier.

Selon certains, enfin, les hypothèses sur lesquelles est bâti le projet de budget pour 2002 manqueraient de réalisme. Cette critique est émise, en général, par l'opposition. On pourrait se contenter de lui répondre en rappelant certains discours qu'elle a multipliés depuis quatre ans.

M. Didier Migaud, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. C'est cruel !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Par exemple, à l'automne 1997, lors du débat sur la loi de finances pour 1998, les mêmes considéraient que l'économie française devait s'effondrer à la suite de la crise asiatique.

M. Jean-Pierre Brard. Cassandres !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Résultat : notre économie a enregistré une croissance plus forte encore que celle que prévoyait le Gouvernement.

En octobre 1998, les conséquences de la crise russe devaient enrayer l'élan de notre économie entamé mi-1997. Résultat : l'économie française a enregistré une croissance plus forte que celle que prévoyait le Gouvernement.

M. Alain Clary. Pas de chance !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour le budget 2000, mêmes critiques et même résultat.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Vous êtes cruel !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Curieusement, l'année dernière, pour la première fois la perspective de croissance n'a pas fait l'objet de critiques sévères. Nous aurions dû nous inquiéter. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Dominique Baert. Cela va mieux cette année !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il est vrai que la croissance était alors particulièrement vive. Pourtant, je le reconnais, pour la première fois depuis 1997 nous n'atteindrons pas l'objectif que nous nous étions fixé, la croissance devant cette année être un peu supérieure à 2 %, chiffre certes plus fort que celui de la quasi-totalité de nos partenaires mais moins élevé que prévu.

M. François d'Aubert. Et en 2002 ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais il faut aller au-delà de ce rappel. Toute hypothèse économique – nous évoquons pour 2002 un

chiffre de 2,25 % ou 2,5 % – est, par nature, discutable, surtout dans une période aussi bouleversée. Nous avons, avec Florence Parly, avec le Premier ministre, avec d'autres, examiné cette question d'une façon approfondie et nous avons décidé de maintenir une approche volontaire tout en soulignant qu'il convient d'être très prudent et pragmatique à l'égard de toute estimation.

Pourquoi ce choix ? D'abord parce que, dans la conjoncture présente, nous constatons que la situation économique dépendra en réalité pour une très large part – j'allais dire pour l'essentiel – d'éléments situés hors du champ économique : quelle riposte militaire et non militaire ? Quelle riposte à la riposte ? Quelle durée ? Quelles réactions des populations dans divers pays ? Quelles conséquences psychologiques et politiques ? On peut redouter une dégradation. On peut aussi espérer une amélioration, à laquelle nous travaillons, les uns et les autres. En tout cas, cet aspect déterminant échappe à l'analyse économique elle-même. J'ajoute que, si certains chaînons du raisonnement économique peuvent conduire à une analyse baissière, nos fondamentaux, je l'ai rappelé, restent bons, ils sont même parfois les meilleurs en Europe. C'est le cas notamment pour le taux d'inflation qui est le plus bas de la zone euro. Nos performances d'inflation et de modernisation, nos progrès structurels dans la relation croissance-emploi, nos efforts pour réduire les impôts et les déficits, tout cela continuera de compter. J'insiste, certains aspects décisifs évoluent, pour le moment en tout cas, dans le bon sens ; le prix du pétrole, en particulier, a baissé de plus de 20 % depuis le mois de septembre, comme les taux d'intérêt, ce qui emporte des conséquences positives sur les prix, le pouvoir d'achat et la croissance. En outre, lorsque nous analysons, comme on doit le faire, le comportement de nos voisins européens, nous observons qu'ils retiennent, en général à ce stade, des hypothèses supérieures à 2 %, alors même que leurs performances sont voisines des nôtres ou inférieures.

M. François d'Aubert. Et l'Allemagne ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'Allemagne a choisi, pour l'instant, une hypothèse de 2,25 %,...

M. François d'Aubert. 1,5 % !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... la Grande-Bretagne de 2,25 %, l'Italie de 2,3 % et l'Espagne de 2,9 %. Enfin, nous ne sommes pas – ni le Gouvernement ni les parlementaires – seulement des observateurs, mais des décideurs. Nous devons être réalistes, nous devons aussi être volontaires. Nous savons que le pessimisme n'est souvent que l'alibi de l'attentisme ou du défaitisme. Certes, il ne sera pas facile d'atteindre une forte croissance, mais je pense que nous devons donner le signal d'une démarche et d'une détermination pour obtenir la croissance la plus soutenue possible. Nous retenons donc autant un objectif qu'une hypothèse ; et, précisément pour nous donner le maximum de chances d'aller vers cet objectif, nous pensons que, dans le cadre même du budget, des actions de consolidation sont nécessaires. C'est ce plan de consolidation de la croissance que je vais maintenant aborder.

Mesdames et messieurs les députés, le diagnostic que je viens de porter invite à utiliser l'ensemble des instruments disponibles pour organiser rapidement un plan de consolidation de la croissance. Il doit répondre à plusieurs conditions : soutenir l'investissement et la consommation ; appuyer les secteurs les plus touchés ; être conforme à nos engagements européens ; ne pas peser sur le solde

budgétaire de 2002. La consolidation doit pouvoir s'opérer à partir de plusieurs séries d'actions : mobiliser la politique monétaire tout en menant une politique budgétaire responsable ; conforter la demande des ménages pour préserver l'emploi ; stimuler l'investissement des entreprises ; aider en particulier les transports aériens et l'assurance, durement touchés par les attentats, et faciliter le redémarrage du secteur des télécommunications.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le premier instrument de consolidation est européen : c'est la politique monétaire accompagnant au niveau national une politique durable des finances publiques. La question qui nous est posée est simple et le débat qui l'accompagne légitime : quelle est, aujourd'hui, la meilleure politique économique pour favoriser le rebond de l'activité ? Comment utiliser au mieux l'arme monétaire et l'arme budgétaire pour anticiper la reprise ?

Ma conviction – j'ai eu l'occasion de le dire ces derniers jours – est que des marges de manœuvre existent pour la politique monétaire. L'inflation est maîtrisée. Une action sur les taux, déjà engagée par la BCE, comporte deux avantages : elle s'exerce à l'échelle de l'Europe entière et non seulement dans un cadre national ; elle apporte une bouffée d'oxygène immédiate à nos entreprises, et donc à l'emploi. Même si elle ne fournit pas le démarreur de la reprise, elle peut en fournir le carburant. En favorisant une meilleure tenue du cours des actions, une baisse des taux relâche la pression exercée par les actionnaires sur les comportements des entreprises. La demande de celles-ci – investissements, stocks et consommations intermédiaires – est encouragée. Devant les risques d'assèchement du crédit liés à la montée des primes de risque, une baisse des taux d'intérêt est un instrument adapté. L'assouplissement de la politique monétaire est donc un outil prioritaire pour rétablir des choix d'investissement plus dynamiques. Naturellement, c'est au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne d'en décider.

M. Gérard Bapt. On l'attend !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans ce contexte, ce serait une erreur de compromettre la mobilisation de la politique monétaire par des choix budgétaires inadaptés. Si, comme certains nous le proposent, la dépense dérapait au niveau national, la baisse des taux serait immédiatement ajournée au niveau européen. Entreprises et consommateurs se réfugièrent dans l'attentisme par peur de nouvelles hausses d'impôts. Cette relance ferait long feu et nous en subirions durablement les contraintes, y compris dans les résultats de l'emploi. Il nous faut donc confirmer nos objectifs de dépenses pour 2002 et récuser toute dégradation structurelle de nos finances publiques. J'ajoute aussitôt que le choix de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en recettes, au cas où la reprise tarderait à se cristalliser, témoigne que notre sérieux budgétaire n'est en rien de la comptabilité bornée.

Le choix de conjuguer au mieux une politique monétaire réactive et une politique budgétaire durable est partagé par nos partenaires européens. Notre approche n'est donc pas exactement la même que celle adoptée par les Etats-Unis, pour au moins trois raisons : la dégradation de la situation économique aux Etats-Unis est plus prononcée ; la mobilisation de la politique monétaire y a été plus précoce et plus ample qu'en Europe, les marges en la matière y sont sans doute maintenant plus faibles ; les baisses d'impôt ont elles aussi été plus précoces et plus

importantes en France qu'aux Etats-Unis. Sur 2000-2002, elles atteignent environ deux points de PIB, soit l'équivalent de l'action de relance aux Etats-Unis.

Au niveau européen toujours, l'objectif légitime de soutenir l'investissement devrait passer utilement par une action de la Banque européenne d'investissement. Il s'agirait, pour ce qui la concerne, d'accélérer fortement son engagement dans le financement des grands projets d'investissement. Elle pourrait augmenter de 50 % à 75 % la part finançable des projets concrets, par exemple dans les domaines des transports, du tourisme, de l'environnement ou des télécommunications. Un effort ambitieux en faveur d'investissements européens d'infrastructure trouverait ici sa concrétisation par la mobilisation d'environ 12 milliards d'euros, voire plus, d'engagements supplémentaires en deux ans dans l'Union européenne. Une discussion sur ces possibilités a lieu précisément ces jours-ci. Nous souhaitons que la Banque européenne d'investissement joue pleinement son rôle en ce sens dans la perspective des décisions qui seront prises au Conseil européen de Gand.

Il s'agit aussi de consolider la consommation des ménages. L'incertitude actuelle majeure concerne l'investissement. Mais, à court terme, le réveil effectif des projets d'investissement passe aussi par une consolidation de la demande des ménages anticipée par les entreprises. Reprise de l'investissement et dynamisme de la consommation se nourrissent mutuellement, il faut donc agir pour l'un et pour l'autre, sans déséquilibrer le résultat budgétaire.

Afin de consolider la demande des ménages, il vous est proposé, outre les mesures 2002 évoquées plus haut, d'anticiper, dès la fin 2001, une augmentation de la prime pour l'emploi. Grâce à une mobilisation exceptionnelle des services, cette opération pourrait être engagée d'ici à la fin de l'année et versée en janvier.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Avant ou après les élections ?

M. Bernard Outin. En janvier !

M. Jean-Pierre Brard. Ils ne connaissent même pas les mois dans l'ordre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En janvier 2002.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Nous n'allons tout de même pas attendre que vous perdiez les élections !

M. Alain Clary. Le plus tôt sera le mieux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette mesure, utile pour favoriser l'emploi et la consommation des ménages, représentera, s'il s'agit d'une augmentation de 50 %, 600 millions d'euros, soit 4 milliards de francs, et, pour un éventuel doublement, 1,2 milliard d'euros, soit 8 milliards de francs, allant aux personnes dont le revenu mensuel du travail est inférieur à 1 600 euros environ.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Très bien !

M. Alain Clary. Ça n'intéresse pas la droite !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La volonté du Gouvernement est de concilier le soutien à l'activité et la consolidation des finances publiques. L'anticipation de cette PPE, qui, technique-

ment, figurera dans le collectif 2001, n'entraînera aucun effet sur l'évolution du déficit 2002. Nous proposons cette anticipation. Avant de fixer l'exacte augmentation retenue, le Gouvernement écoutera la représentation nationale et particulièrement, comme il est normal, les parlementaires de la majorité.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. On est pour !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il s'agit ensuite de stimuler l'investissement des entreprises. Après examen des différentes pistes possibles, la meilleure solution pour conforter l'investissement des entreprises apparaît celle d'un amortissement exceptionnel, bien ciblé sur son objet.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà une mesure intelligente !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette mesure, soit un amortissement exceptionnel de 30 % des investissements pour les biens acquis entre demain, 17 octobre 2001, et le 31 mars 2002, améliorera le calendrier d'action des entreprises. Elle ne constituera pas une dépense pérenne pour les finances publiques ; elle évitera que trop d'entreprises ne décalent dans le temps leurs projets d'investissement ; elle permettra de compenser en partie la prime de risque apparue depuis quelques semaines. A ce titre, elle sera favorable à l'emploi. Cette mesure sera inscrite dans le projet de loi de finances rectificative pour 2001.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette action en faveur de l'investissement sera complétée par un effort significatif pour soulager la trésorerie des entreprises. Depuis 1993, l'Etat a envers les entreprises une dette née lors de la suppression du décalage de un mois dans le remboursement de la TVA. Cette dette devait être remboursée progressivement jusqu'en 2007. Nous vous proposons d'effectuer, dès le début 2002 et par anticipation, son remboursement intégral. Cela entraînera l'injection rapide d'une trésorerie d'environ 1,2 milliard d'euros dans près de 15 000 entreprises. Ce remboursement anticipé prendra comptablement la forme d'un remboursement de dette, sans impact sur la loi de finances.

Certaines PME, François Patriat y insiste souvent à juste titre, éprouvent depuis quelques semaines davantage de difficultés dans leurs relations avec les banques. Si ce phénomène n'est pas généralisé, il freine cependant l'activité et, d'une façon générale, certaines PME ont des difficultés à investir. Nous voulons renforcer l'effort public en faveur des PME, de la création d'entreprises et de l'innovation. Outre l'assouplissement déjà décidé pour le passage des petites entreprises aux 35 heures, plusieurs séries d'actions seront donc déployées auxquelles l'Etat consacrera, selon un mode que j'annoncerai dans un instant, 150 millions d'euros.

La Banque de développement des PME recevra une dotation en capital exceptionnelle destinée à augmenter la capacité d'engagement des fonds de garantie gérés par Sofaris et à conforter l'action du Crédit d'équipement des PME. Ces sommes permettront d'accroître rapidement l'offre générale de crédit aux PME et de soutenir leur effort d'investissement.

Dans la période actuelle de ralentissement, certains secteurs très innovants se heurtent à des obstacles accrus pour financer leur activité. Or, tout en consolidant la croissance aujourd'hui, nous devons préparer les déve-

loppements futurs. Dans cet esprit, et conformément aux souhaits exprimés par plusieurs d'entre vous, une action spéciale sera engagée pour le secteur des biotechnologies qui présente un intérêt stratégique pour l'Europe et pour la France.

Mme Nicole Bricq et M. Alain Clary. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La France doit se placer dans la tête du peloton européen pour le nombre, la qualité et les perspectives de développement des entreprises de biotechnologies.

Nous avons décidé de créer au sein de la Banque de développement des PME un fonds spécifique, doté lui aussi par augmentation de capital, qui garantira les prêts à long terme souscrits par les entreprises « biotech » pour démultiplier leur effort de recherche et favoriser leur transition en sociétés pharmaceutiques.

Enfin, un fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises technologiques sera immédiatement installé. Doté de 60 millions d'euros à parité par l'Etat et la Caisse des dépôts, il interviendra aux côtés des fonds d'amorçage ou des fonds de capital-risque à leur demande ; il contribuera au renforcement des fonds propres des jeunes entreprises et facilitera leur croissance. L'ensemble de ces dispositions devrait consolider significativement l'investissement.

Nous devons aussi aider les secteurs menacés par les attentats et favoriser le redémarrage de ceux que le ralentissement a pénalisés. A la suite des attentats du 11 septembre, plusieurs secteurs ont été particulièrement touchés. Le transport aérien a subi un choc important : les trafics ont baissé et certaines compagnies déjà fragilisées avant les événements sont aujourd'hui dans une position difficile. Cela se répercute sur l'industrie aéronautique elle-même. Nous sommes certes loin de la crise de 1991, mais nous devons être vigilants et actifs, comme l'est mon collègue Jean-Claude Gayssot, et agir de façon coordonnée avec nos partenaires européens.

Le Gouvernement, par la voix du ministre Gayssot, a annoncé hier un plan de soutien d'un montant total de 300 millions d'euros. Pour rétablir la confiance des usagers dans le transport aérien, il faut accroître la sécurité aérienne et celle des aéroports. Au-delà, le Gouvernement a décidé d'octroyer deux appuis économiques ponctuels au secteur aérien. Le premier permettra aux compagnies d'affronter les conséquences financières de la fermeture du ciel américain dans les jours qui ont suivi les attentats, à hauteur de 50 millions d'euros.

De plus, nous prolongerons le 24 octobre, jusqu'à la fin de l'année, le dispositif établi mi-septembre, de garantie des compagnies aériennes contre les risques de guerre et de terrorisme. L'ensemble de ces dispositions, très attendues, seront bénéfiques pour tout le secteur aérien.

Les attentats du 11 septembre ont également touché le secteur des assurances. Il est trop tôt pour connaître exactement l'ampleur de tous les sinistres. On estime cependant que les compagnies françaises pourraient être concernées à hauteur d'environ 1 milliard d'euros. C'est un choc important, même s'il reste contenu, notamment par rapport aux dommages des tempêtes de Noël 1999. Au-delà des dommages directs, les assureurs doivent pouvoir conserver leur rôle d'amortisseur des fluctuations des cours boursiers en ne vendant pas structurellement des actions pour dégager les liquidités nécessaires au versement des indemnités. Afin de lisser l'impact sur leurs bilans, la commission de contrôle des assurances examinera donc au cas par cas le niveau des provisions pour

des prestations durables compte tenu des situations exceptionnelles afin d'en permettre l'étalement dans le temps. La provision d'égalisation qui vise à prévenir certains risques d'intensité exceptionnelle verra son champ étendu pour couvrir les risques de terrorisme, de guerre et transport aérien, et sa durée sera augmentée. Enfin, la franchise de la taxe sur les *boni* de liquidations sera relevée afin de favoriser la constitution de provisions suffisantes.

J'indique enfin que, en liaison avec les départements ministériels compétents, un contact immédiat est pris avec le secteur du tourisme pour analyser la situation et préciser les dispositions favorables possibles. M. le Premier ministre y reviendra après-demain.

Il s'agit aussi de faciliter le redémarrage de l'investissement dans le secteur des télécommunications. Ce secteur essentiel est actuellement en difficulté, ce qui a des conséquences majeures pour les équipementiers, cette situation pesant très fortement sur l'emploi. L'une des raisons en est l'incertitude concernant le téléphone dit de troisième génération, l'UMTS. Et il est exact que la situation du secteur, depuis un an, a considérablement évolué. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle technologie, très importante pour notre industrie, et pour tenir compte des nouvelles données économiques et industrielles, le Gouvernement, sur la proposition de Christian Pierret et de moi-même, et dans le respect des prérogatives de l'Autorité de régulation des télécommunications, a décidé d'adopter le dispositif suivant.

Nous souhaitons que la procédure soit ouverte pour les deux licences UMTS restantes dans les délais les plus rapides. Le prix se composera d'une partie fixe, avec un ticket d'entrée fixé à 619 millions d'euros, payable en 2002 pour les nouveaux entrants, et d'une partie variable assise sur le chiffre d'affaires généré par l'activité UMTS de chaque opérateur. La durée des licences sera portée de quinze à vingt ans pour tenir compte des retards de calendrier. L'Autorité de régulation des télécommunications souhaitera sans doute, à cette occasion, réaffirmer la possibilité de mutualiser et de partager les infrastructures entre les opérateurs, et maintenir l'exigence, à nos yeux essentielle, de couverture la plus large du territoire.

Comme l'exigent le droit et l'équité, les mêmes conditions s'appliqueront aux licences déjà attribuées, qui ne seront pas remises en cause. Les dispositions nécessaires pour ces adaptations seront prévues dans la présente loi de finances.

Il nous a semblé en effet, après un examen très attentif, que ces conditions tenaient un compte raisonnable des reports techniques dans la mise en œuvre de cette technologie et qu'elles devaient permettre la concrétisation de notre stratégie industrielle.

Au total, la puissance publique devrait percevoir des sommes proches de celles initialement prévues, mais avec une séquence de paiement adaptée. Les moins-values de recettes pour le Fonds de réserve pour les retraites pourront être compensées par le versement de recettes de privatisation. L'ensemble du secteur des télécommunications devrait s'en trouver fortement relancé.

L'effort d'investissement de l'Etat dans ces différents secteurs utilisera le canal des dotations en capital. Ce sont en effet nos entreprises publiques qui vont agir, qu'il s'agisse d'Aéroports de Paris, des aéroports de province ou de la Banque de développement des petites et moyennes entreprises, la BDPME. L'Etat jouera pleinement son rôle d'actionnaire en les dotant financièrement. Le Fonds de réserve des retraites bénéficiera également de recettes

d'ouverture du capital. Face à un passif de long terme clairement identifié, l'Etat a donc décidé d'affecter des éléments de son actif.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, surtout en matière de nouveaux moyens humains consacrés à la sécurité aéroportuaire, Jean-Claude Gayssot a annoncé hier une augmentation des taxes de sûreté.

Les ressources en capital nécessaires proviendront de l'ouverture du capital à des investisseurs de long terme et au marché d'une entreprise du secteur autoroutier, Autoroutes du Sud de la France, ASF. Conformément au droit, cette opération ne nécessite pas de disposition législative. A l'issue de l'opération, l'Etat restera majoritaire dans la société. En étant cotée, Autoroutes du Sud de la France, dont les personnels sont d'ores et déjà régis par le droit privé, disposera sur les marchés financiers des moyens de se développer en France et à l'étranger dans le secteur des concessions, tout comme Cofiroute, société privée, a pu le faire.

Au total, ce plan de consolidation de la croissance comportera des effets concrets et positifs sur les revenus, sur la consommation et sur les investissements. Il s'inscrit dans notre stratégie à moyen terme des finances publiques. L'évolution de la dépense publique ainsi que le déficit de l'Etat resteront inchangés en 2002 par rapport au projet de budget. L'équilibre de moyen terme ne sera pas modifié. Au-delà de ses effets mécaniques, ce plan témoigne de l'engagement du Gouvernement à préserver notre potentiel de croissance.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la conviction qui nous anime est que, pour obtenir un "sentier" de croissance soutenu, les autorités publiques doivent jouer sur tous les leviers en leur pouvoir, indiquer clairement leurs choix, ne pas inquiéter à bon compte, ne pas rassurer à mauvais escient.

La bourrasque est réelle, l'incertitude, notamment extra-économique, est incontestable. Mais j'ai aussi essayé de montrer que, grâce à l'effort des Français, notre économie dispose des ressources rendant possible le rebond. Nos performances globales et sectorielles, qu'il s'agisse du rythme moyen de la croissance, de la maîtrise de l'inflation, de la qualité de la gestion, du dynamisme de nos entreprises, nous placent dans le peloton de tête européen. Nous devons garder à l'esprit ces réalités, qui sont aussi celles d'une action désormais envisagée à l'échelle européenne.

Car dans cet environnement international troublé, le budget que nous vous présentons est le premier totalement présenté en euros. Cette révolution tranquille n'est pas indifférente à l'évolution de la situation économique. Dans exactement soixante-dix-sept jours, plus de 300 millions d'Européens utiliseront la monnaie unique avec laquelle ils se seront familiarisés dès la mi-décembre grâce aux 53 millions de sachets de premiers euros. Cet événement marquera certes l'aboutissement d'un processus pour les acteurs économiques, les citoyens, mais contient aussi et surtout la promesse d'une Europe qui doit être plus forte et plus solidaire. Dans les événements dramatiques que nous connaissons, je rappelle à ceux qui l'oublieraient que l'euro nous a protégés : sans lui, le franc aurait peut-être été attaqué...

M. Christian Cuvilliez. Mais il a été attaqué !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... les taux d'intérêt auraient augmenté, les politiques monétaires au sein de l'Union auraient divergé et nos économies auraient été encore plus fragilisées. Je

suis convaincu que l'euro continuera à jouer ce rôle de bouclier pour notre économie et pour notre pouvoir d'achat.

Alors, quel rôle pour la politique économique ? Si l'Etat ne peut pas tout, il doit faire tout ce qui est en son pouvoir afin de favoriser la croissance. Pour le gouvernement de Lionel Jospin, le consensus grandissant autour d'une idée simple : « oui, la politique peut jouer un rôle utile »,...

Mme Christine Boutin. C'est une évidence !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ...représente sinon un hommage tardif, en tout cas un progrès. Et si certains ultra-libéraux d'hier manifestent désormais envers l'Etat le zèle des néophytes, nous acceptons avec bonhomie l'apport de ces nouveaux convertis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Jégou. Vous êtes trop bon, monseigneur !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Depuis 1997, notre politique économique a permis à notre pays de profiter mieux que d'autres de la bonne conjoncture internationale. Dans un contexte plus difficile, elle doit nous permettre d'engager le rebond pour les prochains trimestres.

Nous savons qu'il n'y a jamais de certitude en économie, particulièrement en des temps comme ceux-ci. Les terroristes peuvent malheureusement tuer des vies, mais ils ne doivent pas pouvoir détruire nos économies et nos sociétés. Notre tâche n'est donc pas, ne peut pas être, de prévoir à deux décimales près tout ce qui se passera dans quatre, huit ou quinze mois. Ce serait en réalité le calcul sans la volonté, la prévision dans l'imprévoyance. Mais puisque telle est notre responsabilité, que les citoyens se tournent vers nous pour définir le sens de l'action à mener – dans les deux acceptions du mot « sens » : signification et direction –, notre devoir est de répondre.

La réponse qui vous est proposée par le budget pour 2002 et par le plan de consolidation de la croissance que je viens de présenter est claire : c'est celle de l'activité, de la volonté et de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Didier Migaud rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame la présidente, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, madame la secrétaire d'Etat au budget, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, nul ne disconvient que la préparation du projet de loi de finances pour 2002 s'est effectuée dans un contexte moins « porteur » que les deux années précédentes. Fallait-il pour autant réviser, voire remettre en cause, les principes essentiels sur lesquels le Gouvernement et sa majorité ont fondé leur politique budgétaire depuis 1997 ? Comme vous, monsieur le ministre, nous ne le pensons pas.

Dès le débat d'orientation budgétaire de printemps, les prévisions de croissance pour les Etats-Unis témoignaient d'un ajustement plus rapide que ce qui aurait résulté d'un « atterrissage en douceur ». Depuis plusieurs années, les conjoncturistes pronostiquaient un ralentissement de l'économie américaine, sans que se produise la rupture du

cycle de croissance le plus long depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est au second semestre de 2000 que la rupture s'est produite. L'évolution s'est ensuite aggravée au premier et au second trimestre 2001, avec un taux de croissance ramené respectivement à 1,3 % et 0,2 % en rythme annualisé.

Antérieurement donc aux tragiques événements du 11 septembre, les tendances fondamentales de l'économie américaine témoignaient d'un ralentissement très prononcé : l'industrie se trouvait en récession depuis environ un an et la résistance de la consommation des ménages n'avait pu empêcher la dégradation du produit intérieur brut.

Le ralentissement résulte d'un resserrement de la politique monétaire engagé en 1999, qui s'est greffé sur la fin du cycle d'investissement soutenu pour donner un coup de frein brutal à l'investissement.

Cependant, la réaction vigoureuse de la Réserve fédérale – elle a abaissé les taux objectifs des fonds fédéraux de 350 points de base depuis le mois de décembre 2000 – ainsi que le programme de baisse des impôts devraient conduire à un raffermissement de l'activité d'ici à la fin de cette année.

Pour les reste des grandes zones, hors la zone euro, il faut relever que l'économie japonaise n'a pu renouer avec la croissance, toutes les composantes de l'économie étant marquées soit par la récession, soit par la stagnation. Les pays émergents, eux, pâtissent fortement en 2001 du ralentissement de l'économie américaine dont ils sont étroitement dépendants, en particulier ceux d'Extrême-Orient, lesquels connaissent un ralentissement économique qui s'est amorcé au deuxième semestre 2000 et s'est accentué au premier trimestre de cette année. La plupart de ces pays sont en récession du fait de la faiblesse de la demande en provenance des Etats-Unis et du Japon. Ce phénomène est, en outre, aggravé par la spécialisation de ces économies dans le domaine de l'électronique, marqué par un retournement de cycle accentué.

Qu'en est-il de la zone euro suite à l'atonie de l'économie mondiale, privée du moteur américain ?

Au tournant de l'hiver 2000-2001, l'inquiétude n'était pas de mise. Ainsi le président de la Banque centrale européenne jugeait-il au début du mois de février dernier que « la zone euro est un espace économique important dans lequel [...] l'activité économique est essentiellement déterminée par des facteurs domestiques ». Une telle opinion était, à l'époque, largement partagée par les économistes. De telles certitudes se sont quelque peu évanouies.

Certes, l'Europe n'est pas aussi exposée aux vicissitudes de la conjoncture américaine que peuvent l'être les pays émergents d'Asie, le Mexique ou le Canada. Pour autant, l'argument du relatif isolement de la zone euro se révèle largement inopérant.

Ceux qui voient dans 2002 la répétition de 1993 commettent une erreur d'analyse. La création de l'euro met l'ensemble de la zone à l'abri des crises de change qui ont profondément perturbé le contexte économique de 1993.

Dans la présentation plus proprement économique du rapport général, je m'attache à souligner que, par différentes voies – celle des transactions commerciales, celle du taux de change, celle aussi des effets de la globalisation du système productif –, les fluctuations de la conjoncture américaine tendent à avoir des conséquences sur les pays européens.

Ainsi, après une année 1999 marquée par le ralentissement consécutif à la crise des pays émergents, si la croissance a connu un fort rebond au cours de l'année 2000 – en moyenne 3,4 % de croissance annuelle du PIB –, le profil trimestriel montre un décrochage sensible du taux de croissance trimestriel dès le deuxième semestre 2000. Et c'est le taux de croissance de la demande intérieure qui connaît une érosion régulière depuis l'été 2000.

Contrairement aux attentes formulées au début de l'année, la zone euro ne pourra vraisemblablement pas être, en 2002, un pôle de croissance suffisamment puissant pour entraîner l'économie mondiale et pallier le freinage de l'économie américaine.

Pourtant, il faut se garder de toute vision « catastrophiste ». La zone euro ne souffre pas des déséquilibres massifs qui entretiennent des interrogations sur la capacité des Etats-Unis d'absorber le choc d'un ralentissement, voire d'une récession. Par exemple, le montant du déficit de la balance des paiements de la zone euro pour l'année 2000 est dix fois plus faible que celui du déficit des Etats-Unis, lequel est considéré comme un facteur essentiel de fragilité des échanges extérieurs américains. En outre, l'économie européenne n'a pas connu de capacités de production excessives pendant la période récente de croissance élevée. Enfin, l'endettement privé n'apparaît pas excessif.

Par ailleurs, on peut considérer que certains éléments favorables à la demande interne n'ont pas encore produit tous leurs effets bénéfiques. Si le processus de désinflation a été retardé par les impacts transitoires de crises alimentaires sur les prix à la consommation, comme par une transmission plus forte que prévue des augmentations des prix de l'énergie aux autres secteurs, les résultats les plus récents suggèrent que la zone euro est désormais sur la voie de la désinflation. Celle-ci – et vous avez insisté sur ce point, monsieur le ministre –, outre le fait qu'elle donne des marges de manœuvre nouvelles à la Banque centrale européenne, apportera une contribution positive au pouvoir d'achat des ménages, donnant ainsi une source de dynamisme à la consommation privée. Le revenu disponible des ménages devrait également être soutenu par les importants programmes d'allègements fiscaux décidés dans plusieurs Etats européens, dont la France.

Mais pour qu'un supplément de revenu disponible apparaisse, il faut, bien entendu, que deux conditions soient réunies.

D'abord, la situation de l'emploi ne doit pas se détériorer. Il est d'ores et déjà acquis que l'emploi ne devrait pas progresser au même rythme que les années précédentes, certains pays voyant même leur taux de chômage cesser de baisser. Il existe cependant encore trop peu d'éléments pour estimer si ce phénomène contribuera à amputer de façon significative le revenu global distribué aux ménages. En tout état de cause, les mesures complémentaires annoncées par le Gouvernement pour rendre encore plus active la politique de l'emploi vont dans le bon sens.

La deuxième condition tient à ce que le partage du revenu disponible entre l'épargne et la consommation ne soit pas affecté de façon significative par une détérioration de la confiance des ménages. De ce point de vue, les conséquences des événements du 11 septembre et de ceux qu'ils ont eux-mêmes enclenchés en retour sont difficiles à apprécier. Comme vous le soulignez, monsieur le ministre, nous devons affronter un « choc d'incertitude ».

Les aléas de la prévision sont donc importants. Les prévisionnistes se partagent en deux groupes distincts : les pessimistes et ceux que je qualifierai de plus sereins. Il est certainement vain de prétendre rechercher une signification véritable à ce que serait « l'opinion moyenne » des prévisionnistes.

Pour sa part, le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'un taux de croissance de 2,5 % avec une variante de 2,25 %. Cette hypothèse est volontariste et raisonnée. Elle repose sur la conviction d'un rebond possible. La plupart des économistes estiment que 2002 sera meilleur que 2001. Nous partageons ce sentiment.

La direction de la prévision a tracé les lignes d'un scénario dans lequel notre pays conserverait un écart de croissance favorable vis-à-vis de la zone euro. Sur le marché du travail, les tensions observées ces dernières années continueraient leur contribution à l'accélération des gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par salarié. Même si le dynamisme du marché de l'emploi devait ralentir, la croissance de l'emploi salarié atteindrait 1,7 % en 2002. Le pouvoir d'achat de la masse salariale continuerait à croître de façon significative en 2002 : 3,1 % après 3,5 % en 2001. Les baisses d'impôt, plus importantes en France que chez nos partenaires, apporteraient aux ménages 0,5 point de revenu disponible en 2001 et 0,5 point supplémentaire en 2002. La croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages, avec 2,6 % en 2002, resterait dynamique ; il s'agit de l'un des déterminants principaux de la consommation. La consommation des ménages accélérerait légèrement en 2002 pour atteindre 2,7 %, tandis que les dépenses en capital des entreprises pourraient se raffermir. Une telle possibilité est envisageable compte tenu d'un taux d'utilisation des capacités de production élevé et de besoins toujours importants en ce qui concerne tant le renouvellement de l'appareil de production que la nécessaire intégration du progrès technique.

Certains jugeront ce scénario optimiste. Je le qualifierai de volontariste. Mais dès le 18 septembre dernier, devant notre commission des finances, vous faisiez savoir, monsieur le ministre, qu'au-delà du recours aux stabilisateurs automatiques et aux redéploiements de crédits pour des mesures encore plus adaptées au maintien de l'activité et de l'emploi, vous pourriez apporter des ajustements supplémentaires pour amplifier les mesures déjà contenues dans le projet de loi de finances. C'est ce que vous faites aujourd'hui.

Le plan de consolidation de la croissance que vous venez de présenter apparaît de nature à conforter la capacité de réaction des agents économiques face au « choc d'incertitude » que vous avez évoqué.

Au-delà de ce plan, je forme le vœu que, comme aux Etats-Unis, les autorités monétaires prennent en compte le mouvement de désinflation qui gagne aujourd'hui en Europe et accompagnent d'une politique monétaire plus accommodante, moins rigide, les initiatives prises au plan budgétaire, d'autant que celles-ci, vous l'avez rappelé, restent dans le cadre de nos engagements européens.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. J'ai la conviction que le pire n'est pas certain, surtout quand on se donne les moyens de l'éviter. A certains propos de l'opposition qui donnent parfois le sentiment que leurs auteurs se sont, tout compte fait, résignés au caractère inéluctable de la dégradation de notre situation, je me permettrai de rappeler ce propos du général de Gaulle : « Qui a la volonté trouvera le chemin. » (*Exclamations sur les bancs*

du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Gilles Carrez. Nous le trouverons en 2002 !

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est donc avec sérénité, même si celle-ci s'accompagne de vigilance, que nous accueillons le cadrage macro-économique présenté à l'appui du projet de loi de finances pour 2002.

Le Gouvernement a décidé de reconduire la démarche qu'il a heureusement suivie jusqu'à présent : les dépenses du budget de l'Etat doivent être encadrées par une norme stricte de progression. Le taux d'augmentation retenu, s'il peut varier d'une année sur l'autre, doit néanmoins s'inscrire dans une perspective à moyen terme qui serve de guide à l'action publique.

C'est donc dans le respect des engagements qui ont été pris devant nos partenaires européens dans le programme pluriannuel de finances publiques 2002-2004 que le Gouvernement a fait son choix : les charges de l'Etat augmenteront de 0,5 % en volume, ce qui reflète le respect du cadrage fixé par le Gouvernement dès le débat d'orientation budgétaire pour 2002, au mois de mai dernier. C'est un peu plus qu'en 2001, puisque l'augmentation était de 0,3 %, mais la dépense reste maîtrisée au regard de l'évolution du PIB.

Le poids des prévisions de dépenses dans le PIB, qui est une mesure pertinente du poids réel de l'Etat dans l'économie, décroît depuis 1997 au rythme moyen de 0,37 point de PIB chaque année. Cette réduction de la dépense en proportion du PIB, lorsqu'elle n'est pas indispensable ni efficace, permet de constituer des marges pour mieux financer les dépenses prioritaires qui sont celles du Gouvernement et de la majorité plurielle.

Ce respect des prévisions n'a pas toujours été le cas, malgré les discours. Sous la précédente législature, le décalage, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, a été de plus d'un point de PIB entre la prévision et l'exécution. Ceux qui donnent aujourd'hui des leçons s'éloignent beaucoup de la pratique qu'ils ont mise en œuvre lorsqu'ils étaient aux responsabilités.

M. Arthur Dehaine. Allons, allons !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Comme les années précédentes, le Gouvernement a voulu associer à une progression des dépenses maîtrisée une politique active d'économies et de redéploiements. C'est la raison pour laquelle, dans le projet de loi de finances pour 2002 comme dans les projets précédents, le Gouvernement propose de mettre en œuvre l'ensemble des procédures permettant de matérialiser des marges de manœuvre. Celles-ci peuvent être offertes par l'évolution « naturelle » de certains postes de dépenses ; elles peuvent aussi résulter de l'effort pour dégager, de façon volontaire, des économies supplémentaires et pour affecter ces moyens rendus disponibles au financement des dépenses incontournables et des priorités gouvernementales.

L'effort d'économies entrepris dans le présent projet de loi de finances peut être évalué à 7,17 milliards d'euros, soit 47 milliards de francs, sur le budget général. Il est supérieur de 30 % à l'évaluation des économies effectuées dans la loi de finances initiale pour 2001.

Le cœur des économies budgétaires réside dans la révision des services votés, laquelle traduit une remise en question des moyens alloués aux différentes administrations publiques dans la perspective de rendre celles-ci le plus efficaces possible.

Le principal budget mis à contribution au titre de cette révision est celui de l'emploi, à hauteur de 498 millions d'euros, soit 3,3 milliards de francs. Cela ne signifie aucunement que l'emploi ne compterait plus au rang des priorités du Gouvernement. Mais un certain nombre de crédits n'apparaissent plus autant nécessaires ni autant efficaces. C'est le cas, par exemple, des dispositifs de préretraite. L'action de responsabilisation des entreprises a consisté à augmenter leur contribution au financement dans divers dispositifs de cessation anticipée d'activité. Ce rééquilibrage recouvre d'ailleurs un souhait émis par la mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances.

Cette rationalisation de la dépense pour une meilleure efficacité n'ampute en rien les capacités de la politique de l'emploi. Ainsi, si depuis 1997 le budget de l'emploi est resté globalement stable, les nouveaux dispositifs, en particulier le programme emplois jeunes, ont été financés par une diminution des dispositifs aboutissant à exclure certaines personnes du marché du travail – je pense notamment aux dispositifs des préretraites.

Le projet de budget de 2002 consolide sensiblement les dispositifs les plus incitatifs en faveur de l'emploi des publics prioritaires avec, entre autres, les emplois jeunes – 360 000 à la fin 2002 –, la création d'une bourse d'accès à l'emploi pour les jeunes les plus en difficulté qui bénéficient du programme TRACE et la création, décidée au début de mois d'octobre, de 30 000 contrats emploi solidarité et de 20 000 stages d'insertion et de formation supplémentaires par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Tel est le sens des mesures qui ont été récemment annoncées en faveur d'une politique encore plus active de l'emploi.

Par ailleurs et comme l'année précédente, le Gouvernement a identifié les priorités sur lesquelles des efforts significatifs sont réalisés : l'éducation nationale, l'environnement, la justice, la sécurité.

L'action menée avec persévérance depuis 1997 a permis d'augmenter de 19 % les crédits de l'éducation entre 1997 et 2002. Les résultats de cet effort sont variés. Ainsi, le nombre d'élèves par classe a nettement diminué dans l'enseignement scolaire public, le taux d'encadrement s'est sensiblement amélioré dans l'enseignement supérieur et les moyens consacrés aux bourses ont également connu une forte augmentation, qui a atteint 35 % dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'environnement, les moyens consacrés au budget du ministère auront augmenté de 58 % entre 1997 et 2002.

Les crédits de la justice ont quant à eux crû de 25 % depuis 1997, et ceux de la sécurité de 18 %.

Si l'on raisonnait de loi de finances initiale à loi de finances initiale, ce projet de budget se traduirait par une pause dans la réduction des déficits, sans que la poursuite de la baisse des prélèvements obligatoires en soit affectée.

Le solde général atteindrait 30,44 milliards d'euros, soit une progression de près de 2 milliards d'euros par rapport à 2001. Mais cette pause dans la réduction du déficit ne signifie nullement la remise en cause de l'objectif de réduction des déficits publics, qui est une condition de la diminution de l'endettement de notre pays.

D'ailleurs, compte tenu des mesures de soutien à la croissance, qui auront un effet sur les comptes de 2001, l'exercice 2002 se traduira de fait par une reprise du mouvement de réduction des déficits par rapport au budget exécuté en 2001.

Il importe d'abord de replacer cette augmentation dans la perspective du mouvement important de réduction du solde général observé ces dernières années. Ainsi, le solde général en exécution a été ramené de 45,03 milliards d'euros, soit 295,4 milliards de francs, en 1996 – la référence à cette année doit vous dire quelque chose –, à 29,15 milliards d'euros, soit 191,2 milliards de francs en 2000. Il s'agit donc d'un peu plus d'une centaine de milliards de réduction du déficit entre fin 1996 et 2000.

En outre, si l'érosion prévue du solde général se répercute sur le solde primaire, qui de 8,1 milliards d'euros, soit 53,1 milliards de francs, en 2001, passe à 6,4 milliards d'euros, soit 41,9 milliards de francs, en 2002, ce dernier reste positif, ce qui contribue à la poursuite du mouvement de réduction de la dette publique. Il faut y voir la preuve que le pilotage des finances publiques est maîtrisé et résulte de choix raisonnés.

La dette publique passerait ainsi de 57,1 % du PIB en 2001 à 56,3 % en 2002.

Le besoin de financement des administrations publiques devrait quant à lui se stabiliser au niveau de 1,4 % du PIB en 2002, comme en 2001.

Enfin, l'engagement du Gouvernement de diminuer les prélèvements obligatoires serait à nouveau tenu. Depuis 1999, les prélèvements obligatoires reculent. Après avoir atteint 45,6 % du PIB à cette date, ils devraient n'en représenter que 44,5 % en 2002.

On remarquera que le taux des prélèvements obligatoires en 2002 est ramené à un niveau inférieur à celui observé à partir de 1999, les prélèvements obligatoires ayant connu à cette dernière date un fort ressaut sous l'effet de l'augmentation très importante de la fiscalité, notamment indirecte, décidée par un dénommé Alain Juppé.

Les propositions que vous nous faites, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, contribueront à effacer les augmentations d'impôt décidées par M. Juppé.

M. Pierre Méhaignerie. Les augmentations auxquelles vous avez fait allusion avaient été décidées pour réduire votre endettement de 480 milliards en 1993 ! Ayez l'honnêteté de le reconnaître !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pour réduire quoi ? Le bilan de M. Balladur, jugé catastrophique ! Tel était en tout cas le jugement porté par M. Juppé sur la gestion qui était la vôtre...

M. Georges Tron. C'est votre gestion qui était en cause ! Nous reparlerons des chiffres !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je suis, en ce qui concerne les chiffres, d'une sérénité totale !

M. Georges Tron. Vous ne rappelez jamais les bons !

M. Jean-Pierre Brard. Branchez votre sonotone, monsieur Tron !

Mme la présidente. Pouvez-vous, mes chers collègues, laisser le rapporteur général s'exprimer ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quand on rappelle un certain nombre de vérités, madame la présidente, cela touche !

Mme la présidente. Certes, mais je prie tous nos collègues de rester calmes !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Comme quoi la vérité peut parfois blesser !

Les mesures fiscales du projet de loi de finances ainsi que certains des amendements adoptés par la commission des finances contribuent à alléger la charge des impôts.

Sans entrer dans le détail des mesures qui seront discutées de façon approfondie à l'occasion de l'examen des articles, je ferai néanmoins quelques observations...

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le rapporteur général, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je sens que vous souhaitez faire une mise au point, monsieur Méhaignerie. Je vous en prie.

Mme la présidente. Avec l'autorisation de M. le rapporteur général, la parole est à M. Pierre Méhaignerie, à qui je demande d'être bref.

M. Pierre Méhaignerie. Il est bon, il est normal que le rapporteur rapporte un certain nombre de faits concernant les augmentations d'impôts. Mais il serait tout aussi bon et tout aussi normal, dans une assemblée comme la nôtre, où un minimum de rigueur est nécessaire, de rappeler qu'à la fin de 1993 le déficit de la sécurité sociale et de l'Etat représentait 480 milliards de francs et que les deux gouvernements précédents l'ont ramené à 260 milliards.

L'origine des augmentations d'impôts ne réside donc pas dans le choix des gouvernements de M. Juppé ou de M. Balladur, mais dans le déficit de 480 milliards que vous avez laissé au début de 1993 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Bernard Outin. Et que faites-vous de la gestion « calamiteuse » de Balladur, *dixit* Juppé ?

Mme Nicole Bricq. Ils ont oublié ! Ils oublient tout !

M. Didier Migaud, rapporteur général. La rigueur devrait aussi conduire Pierre Méhaignerie à reconnaître que je parlais du budget de l'Etat.

Je voudrais au surplus lui faire observer que les comptes de la sécurité sociale sont aujourd'hui en équilibre et qu'ils dégagent même un léger excédent. Qu'il se souvienne que le gouvernement qu'il soutenait, le gouvernement auquel il a appartenu a laissé un déficit de la sécurité sociale particulièrement important.

M. Georges Tron. Parlez-nous du déficit de l'Etat !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je crois que M. Balladur et M. Juppé peuvent être mis dans le même sac !

M. Jean-Pierre Brard. C'est la Sainte-Alliance ! (*Sou-rires.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, ce n'est pas le moment de se battre sur les chiffres. Vous aurez la parole plus tard.

M. Jean-Pierre Brard. Ils ne savent pas compter, madame la présidente !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous aurons l'occasion d'y revenir car les chiffres sont aussi têtus que les faits.

M. Jean-Pierre Brard. Ils ne savent pas compter, vous dis-je !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous n'avons pas peur de la comparaison...

M. Georges Tron. Vous ne la faites jamais !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... entre les résultats obtenus entre 1993 et 1997, d'une part, et depuis 1997, d'autre part.

M. Jean-Pierre Brard. La comparaison, les Français l'ont faite et ils les ont mis à la retraite !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je poursuis.

Les baisses d'impôts qui ont déjà été décidées auront des effets positifs en 2002.

En ce qui concerne les ménages, il s'agit d'une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu de 0,75 point sur les quatre premières tranches du barème et de 0,5 point sur les tranches les plus élevées. Le coût de la diminution du barème, en 2002, est estimé, hors indexation, à 1,98 milliard d'euros, soit 13 milliards de francs. Il faut souligner que 74 % de la dépense fiscale bénéficie aux deux premières tranches du barème.

Le doublement des taux servant au calcul de la prime pour l'emploi est prévu à l'article 3 du présent projet. D'une manière générale, l'attribution de la prime pour l'emploi a procuré un gain de pouvoir d'achat égal à 8 milliards de francs, soit 1,22 milliard d'euros, en 2001, pour les foyers modestes ayant des revenus d'activité. Le doublement proposé des taux utilisés pour le calcul de la partie variable de la prime ainsi que l'actualisation devraient procurer un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 1,067 milliard d'euros en 2002, soit 7 milliards de francs.

Au total, la prime pour l'emploi devrait se traduire par la redistribution de 2,26 milliards d'euros en 2002, soit 15 milliards de francs, en faveur des mêmes ménages modestes.

Les entreprises ne sont pas oubliées par les allègements fiscaux.

En 2002, elles bénéficieront de la deuxième étape de la suppression de la « surtaxe Juppé », c'est-à-dire de la contribution additionnelle de 10 %, et de la poursuite de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle. Les petites entreprises bénéficieront d'une nouvelle diminution du taux réduit de l'impôt sur les sociétés, ramené de 25 % à 15 %.

Le plan de consolidation de la croissance, que vous venez d'annoncer, monsieur le ministre, prévoit à la fois une incitation à la consommation des ménages avec la mesure possible concernant la prime pour l'emploi, et un encouragement à l'investissement des entreprises avec un certain nombre de dispositions, tels que le mécanisme d'amortissement exceptionnel ou la mesure touchant à la trésorerie des entreprises.

S'agissant des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, le présent projet de loi de finances met en œuvre plusieurs engagements du Gouvernement.

Tout d'abord, l'article 11 tire les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat « commune de Pantin » et accorde aux collectivités locales une somme forfaitaire de l'ordre de 2 milliards de francs, au titre de la compensation des pertes de DCTP subies du fait de l'absence de prise en compte des rôles supplémentaires. Cette mesure était très attendue et le dispositif retenu paraît équilibré.

Ensuite, il est prévu de reconduire pour un an le « contrat de croissance et de solidarité » entre l'Etat et les collectivités locales, mis en œuvre de 1999 à 2001. Cette reconduction aura lieu dans les mêmes conditions qu'en 2001, ce qui signifie que la fraction du taux de croissance du PIB retenue pour l'indexation de l'enveloppe normée est de 33 %.

Les travaux en commission ont permis de constater qu'un effort supplémentaire aurait été souhaité par de nombreux commissaires, mais il convient de rappeler que le dispositif actuel constitue un progrès notable par rapport au « pacte de stabilité » appliqué de 1996 à 1998.

L'indexation sur la croissance du contrat de croissance et de solidarité aura en effet permis un gain de 6,7 milliards de francs sur les trois années du contrat par rapport à ce que prévoyait M. Juppé, en direction des collectivités locales.

M. Arthur Dehaine. Que va-t-on faire de tout cela ? (Sourires.)

M. Didier Migaud, rapporteur général. La reconduction du contrat de croissance et de solidarité implique également la poursuite de l'utilisation de la DCTP comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée. Du fait de la forte progression de la DGF – 4,07 % – la DCTP connaît donc une nouvelle diminution. Il importe cependant de souligner que la baisse de la DCTP en 2002 ne devrait être que de 2,4 %, voire 1,2 %, pour les collectivités défavorisées bénéficiant d'une modulation de cette baisse.

Dans ces conditions, la commission des finances propose de reconduire le mécanisme assurant à ces collectivités défavorisées une compensation intégrale des pertes subies en 1999, 2000 et 2001.

Cette mesure est également justifiée par les difficultés du FNPTP, qui assure la compensation et dont les ressources, en provenance de la fiscalité locale de La Poste et de France Télécom, sont en diminution sensible.

Les problèmes du FNPTP ont aussi amené la commission des finances à reconduire l'abondement de 150 millions de francs du FNP, qui est alimenté par le solde du FNPTP.

Ces deux amendements illustrent la nécessité de la réforme annoncée par le Gouvernement et qui doit faire l'objet d'un rapport à la fin de l'année. Cette réforme a déjà été engagée, partiellement, en ce qui concerne la fiscalité locale, avec la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle, la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation et la suppression de la vignette pour les personnes physiques.

La commission des finances vous propose enfin, mes chers collègues, d'adopter plusieurs mesures allant dans le sens d'une plus grande justice fiscale ou de la simplification administrative.

Elle vous propose, à l'initiative du président Henri Emmanuelli, d'étendre l'exonération fiscale prévue en faveur des chèques-vacances au titre de l'impôt sur le revenu, aux aides-vacances versées sous cette forme par les comités d'entreprise et les organismes sociaux, dans la même limite d'un SMIC mensuel et sous les mêmes conditions de revenu.

M. Michel Bouvard. Il y a deux ans, on savait bien que le plafond était trop élevé !

M. Didier Migaud, rapporteur général. La commission propose également de rendre applicable de plein droit le régime d'imposition simplifié des revenus fonciers pour tous les contribuables dont le montant brut des loyers n'excède pas le seuil de 15 000 euros, soit 98 934 francs.

A l'article 5, la commission a par ailleurs adopté un amendement prévoyant d'augmenter en conséquence le taux de l'abattement sur les revenus fonciers des propriétaires qui s'engagent à louer leurs biens à des personnes aux revenus modestes, dans le respect des plafonds de loyer, de 50 % à 60 %. Cette hausse devrait permettre de maintenir l'attractivité de ce nouveau dispositif de soutien au logement locatif, par rapport au régime du micro-foncier.

Poursuivant le processus d'exonération de la vignette automobile engagé l'année dernière, la commission des finances vous propose d'élargir le champ de l'exonération dans une double direction : les véhicules utilitaires possédés par les personnes physiques qui ouvrent droit à l'exonération pourraient désormais avoir un poids total autorisé en charge allant jusqu'à 3,5 tonnes, et non plus seulement de 2 tonnes. Les entreprises auraient droit à une franchise de vignette au titre de plusieurs véhicules – cinq comme le propose la commission des finances –, les voitures particulières et les véhicules utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

La commission a également adopté un amendement tendant à étendre le bénéfice de l'exonération de la redevance audiovisuelle à toutes les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans qui ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu, soit 762 francs d'économie. Ce sont 500 000 personnes qui devraient être concernées. Cette disposition permettra de revenir au moins partiellement sur les mesures de durcissement des conditions d'exonération prises en décembre 1993 par le gouvernement Balladur...

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ...et en décembre 1996 par le gouvernement Juppé.

La commission a ensuite accepté un amendement tendant à relever de 250 000 francs à 60 000 euros, soit près de 400 000 francs, le plafond de recettes issues des activités lucratives accessoires encaissées par un organisme, une association sans but lucratif, et dont le respect ouvre droit au bénéfice de la franchise des impôts commerciaux.

Ce relèvement, en complément des dispositions prévues à l'article 4 du présent projet de loi qui tendent à permettre aux associations de rémunérer leurs dirigeants sans perdre le bénéfice de la qualité désintéressée de leur gestion, ouvrirait le bénéfice de la franchise à de nombreuses associations qui en étaient jusqu'à présent exclues.

A l'occasion du centenaire de la loi de 1901, ce serait là de nouvelles mesures positives en direction des associations.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

Mme Béatrice Marre. Ces mesures sont nécessaires !

M. Didier Migaud, rapporteur général. La commission a également accepté un amendement tendant à relever le plafond ouvrant droit au dépôt, par les petites entreprises soumises au régime réel de la TVA, de déclarations trimestrielles et non plus mensuelles. Cette mesure devrait constituer un gain de trésorerie important ciblé en direction des très petites entreprises.

Ce projet de loi de finances, et ce sera ma conclusion, est volontariste, sérieux, réaliste. Devant l'adversité et les menaces, il n'est pas d'autres alternatives que celle de garder le cap, de poursuivre dans la voie d'une croissance soutenue et solidaire, et dans la réduction du chômage et des inégalités.

Il est de bon ton d'être pessimiste lorsque des vents contraires sont face à nous. Mais non ! Toutes les idées noires ne sont pas obligatoirement de bonnes idées.

Le Gouvernement peut compter sur l'appui de la majorité de l'Assemblée nationale pour adopter des mesures appropriées dans la cohérence de la stratégie qu'il et elle ont arrêté en commun.

C'est, mes chers collègues, ce que la commission des finances vous propose de faire en votant le projet de loi de finances pour 2002 sous réserve des amendements

qu'elle a adoptés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Exception d'irrecevabilité

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Gilles Carrez, pour une durée qui ne peut excéder une heure trente.

Monsieur Carrez, comptez-vous utiliser cette heure trente ?

M. Gilles Carrez. Non, soyez rassurée, madame la présidente !

« Les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des revenus et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. » Ainsi est rédigé l'article 32 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui a remplacé l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Ce principe de sincérité résulte de la jurisprudence élaborée récemment par le Conseil constitutionnel. Mais sa traduction législative est l'aboutissement d'un long effort auquel nous avons tous contribué, avec une distinction particulière pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui, président de l'Assemblée nationale, a lancé en 1998 la commission préjudant à la réforme de l'ordonnance de 1959 et pour le rapporteur général du budget, qui, par son talent et sa tenacité, a mené à bon port une réforme qui avait jusqu'alors toujours échoué.

Hélas, monsieur le ministre, votre projet de loi de finances manque de sincérité à un degré que nous n'avions pas connu depuis le projet de budget pour 1993 de sinistre mémoire.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous avez dit cela ces quatre dernières années ! Vous n'avez pas beaucoup d'imagination !

M. Gilles Carrez. Hélas, monsieur le rapporteur général, vous oubliez votre rôle de contrôle du Gouvernement...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Gilles Carrez. ... auquel vous vous montriez pourtant si attaché ces derniers mois.

M. Didier Migaud, rapporteur général. L'imparfait n'est pas de mise ! J'y suis toujours aussi attaché !

M. Gilles Carrez. Votre budget 2002 manque de sincérité, monsieur le ministre, pour – excusez du peu ! – environ 60 milliards de francs – 9 milliards d'euros – : 50 milliards en surestimation de recettes, 10 milliards en sous-estimation de dépenses.

« Compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler » – article 32 de la loi organique – le déficit budgétaire prévisible en 2002 est de 260 milliards de francs, et non pas de 200 milliards comme vous l'affichez.

M. Christian Cuvilliez. Voilà des affirmations sans preuve !

M. Gilles Carrez. La vérité, que vous cherchez à dissimuler, c'est que le déficit probable de 2002 va être égal à celui de 1997.

M. Georges Tron. Voilà ! Ça c'est clair !

M. Jean-Jacques Jégou. Hélas !

M. Gilles Carrez. Années 1997-2002 : une législature pour rien, malgré trois années de forte croissance dont les recettes auront été englouties par de nouvelles dépenses !

M. Georges Tron. Absolument !

M. Gilles Carrez. Retour à la case départ !

M. Christian Cuvilliez. Ça n'est pas démontré !

M. Gilles Carrez. La France est vulnérable, condamnée à creuser ses déficits pour une nécessaire relance. Le Gouvernement est dans l'incapacité de convaincre ses partenaires européens, tant son crédit est atteint dans le domaine des finances publiques. Triste bilan !

La croissance a commencé à ralentir en France dès la fin 2000. A cette époque, vous aviez retenu une prévision de 3,3 % pour 2001 et, déjà, nous vous avions mis en garde contre son caractère excessivement optimiste. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que votre mémoire vous a fait défaut tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Brard. Ça, ça m'étonne ! Ce n'est pas crédible !

M. Gilles Carrez. Il suffit de relire les comptes rendus de l'époque au *Journal officiel*.

Dès le début 2001, les signes de l'essoufflement se sont multipliés : baisse des prévisions d'investissement dans les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprise, ralentissement de la consommation qui passe d'un rythme de 1,5 % au premier trimestre à une quasi-stagnation au deuxième – 0,2 % –, baisse de 6 % des exportations en avril 2001. Ce n'est qu'au printemps que vous reconnaissez les effets probables de la stagnation américaine et que vous admettez que la croissance 2001 pourrait être plus proche de 2,7 % que des 3,3 % prévus. Puis, cet été, vous préparez le budget 2002 à partir d'une prévision rectifiée à 2,5 % pour 2001 et, fin juillet, Mme Parly annonce qu'il va probablement manquer 25 milliards de francs au tableau des recettes fiscales.

Tous ces rappels nous montrent à quel point vous étiez déjà conscient de l'évolution des données de la conjoncture internationale et nationale et que vous les avez délibérément sous-estimées. Le vrai volontarisme économique, dont vous êtes les apôtres, s'appuie pourtant sur la vérité et non sur l'approximation.

Dans un tel contexte, les événements tragiques et imprévisibles du 11 septembre ne devraient qu'accélérer les nécessaires remises en cause. Mais pour vous, seul le vocabulaire change : le « patriotisme économique » remplace le « volontarisme » et vole au secours de prévisions budgétaires aussi intangibles qu'elles sont fausses. Les recettes fiscales sont surestimées de 40 à 50 milliards de francs. L'évaluation est simple ; elle découle de vos propres hypothèses.

En premier lieu, la base de calcul 2001 est surévaluée d'environ 15 milliards de francs, car la croissance cette année – c'est une chose quasi certaine – ne sera que de 2 %, voire 2,1 % au maximum, et non pas de 2,5 % comme vous l'envisagiez l'été dernier. Ensuite, 30 milliards de francs vont manquer en 2002, car chacun sait que la croissance ne sera pas, l'an prochain, de 2,5 %, mais qu'elle se situera plutôt entre 1,5 % et 2 %.

Je tiens à votre disposition les différentes évaluations par catégorie d'impôt – impôt sur le revenu, TVA, taxe intérieure sur les produits pétroliers, impôt sur les socié-

tés – sur la base des taux d'élasticité à la croissance que vous avez vous-même retenus et que vous citez dans votre rapport économique et financier, ainsi que sur la base d'études de différents organismes de conjoncture. Je rappelle, par exemple, que l'OFCE évalue à 35 milliards de francs la perte de recettes fiscales nettes lorsque la croissance baisse d'un point.

Du reste, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, l'ardeur avec laquelle vous sollicitez en 2002 les recettes non fiscales démontre, elle aussi, le peu de confiance que vous accordez à vos propres prévisions de rentrées d'impôts : plus 40 milliards de francs – 6 milliards d'euros – par rapport à 2001, tous les organismes parapublics mis à contribution, les fonds de tiroir raclés et la parole de l'Etat remise en cause !

A quoi sert, par exemple, de signer un contrat de plan avec EDF-GDF si l'entreprise doit être ponctionnée à la première occasion ? Pouvez-vous, d'ailleurs, monsieur le ministre, nous garantir que le tribut exigé par l'Etat ne va pas déclencher des hausses de tarifs au détriment des usagers ? N'est-ce pas au moment où les exportations s'effondrent que la COFACE a besoin des réserves que, elle, elle a su mettre de côté pendant les années fastes ? N'y a-t-il pas de la duplicité à, d'un côté, se plaindre de l'insuffisance de la construction sociale et à, de l'autre côté, véritablement piller le 1 % ?

M. Jean-Pierre Brard. Cela mérite les rayons X ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est démagogique !

M. Gilles Carrez. N'est-il pas hypocrite de se targuer de vouloir baisser les impôts et de ponctionner la CADES au lieu de réduire la CRDS qui est désormais excessive ? Quarante milliards de francs de « fonds de tiroir » supplémentaires pour financer, en 2002, 40 milliards de baisses d'impôts.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est ce que vous aviez fait en 1994 !

M. Georges Tron. Merci de votre référence !

M. Gilles Carrez. Le gouvernement socialiste vient d'inventer le concept de « baisse non durable de l'impôt » !

M. Augustin Bonrepaux. Les hausses avec vous, par contre, elles étaient durables !

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a que le mandat de député qui n'est pas durable !

M. Gilles Carrez. Comme le bon sens l'indique, il n'existe de baisse durable de l'impôt que si elle est gagée par une baisse de la dépense. Or, depuis 1997, la dépense d'Etat, sans parler de la dépense sociale, n'a pas été tenue. Là aussi, le bilan de la législature 1997-2002 est éloquent : sur 450 milliards de francs de recettes d'Etat supplémentaires, 250 milliards sont allés à la dépense, 120 milliards ont été consacrés aux baisses d'impôts et 80 milliards auraient dû financer la réduction du déficit, mais, comme on vient de le voir, il n'en sera rien, puisque le projet de budget pour 2002 est artificiel.

Quel contraste avec la période 1993-1997, surtout si l'on intègre les comptes sociaux ! Au printemps 1993, les déficits publics représentaient 6,4 % de la production nationale. Ce sont les 480 milliards de francs consolidés que citait tout à l'heure Pierre Méhaignerie, 480 milliards de déficit ! Au printemps 1997, ces déficits consolidés n'étaient plus que de 3,5 %, selon l'audit confié à MM. Bonnet et Nasse par votre prédécesseur au minis-

tère des finances. Le calcul est simple. A un tel rythme de baisse, les comptes de la France auraient dû être à l'équilibre en 2002.

M. Jean-Jacques Jégou. Très bien !

M. Gilles Carrez. Et je ne tiens même pas compte du fait que la croissance a été beaucoup plus favorable entre 1997 et 2001 qu'entre 1993 et 1997.

M. Georges Tron. Absolument !

M. Jean-Jacques Jégou. CQFD !

M. Gilles Carrez. Il aura d'ailleurs fallu attendre la fin de la législature pour que le parti socialiste reconnaisse enfin le bien-fondé des baisses d'impôts, aujourd'hui si nécessaires pour alimenter le pouvoir d'achat des ménages et soutenir la consommation.

M. Michel Meylan. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Et toute mesure de relance, par exemple la majoration du versement de la prime pour l'emploi que vous venez d'évoquer, monsieur le ministre, ne pourra se faire qu'en creusant les déficits, car, comme on l'a vu, même les baisses d'impôts de 2002 ne sont pas financées.

Avec 450 milliards de francs de recettes d'Etat supplémentaires sur la législature, 120 milliards de francs de baisses d'impôts consenties sur les années 2000, 2001, 2002, avouez que les Français n'auront guère profité des fruits de la croissance, accaparés par la sphère publique !

Chaque année, 60 milliards de francs – 9 milliards d'euros – sont à présent dépensés pour les 35 heures, et le budget de l'Etat a été dépouillé d'une partie de ses recettes : droits sur le tabac, sur l'alcool, TGAP, et j'en passe !

M. Michel Bouvard. Débudgétisons !

M. Gilles Carrez. Et ce n'est pas fini puisqu'il faut, en 2002, solliciter davantage encore la taxe sur les conventions d'assurance. Comme l'équilibre du FOREC qui, au demeurant, n'a toujours pas d'existence juridique...

M. Michel Bouvard. Voilà !

M. Gilles Carrez. ... n'est pas assuré, ne nous faisons pas d'illusion : après le coup de force du Gouvernement sur les comptes de la sécurité sociale pour solder le déficit du FOREC de 2000, c'est le budget de l'Etat qui viendra combler les déficits en 2001 et 2002 !

Mes chers collègues, sans les 35 heures, la TVA aurait pu être réduite de près de deux points.

M. Gérard Fuchs. Et le chômage ?

M. Gilles Carrez. L'impôt sur le revenu aurait pu être abaissé de près d'un cinquième et le pouvoir d'achat de nos compatriotes, qui stagne depuis 1997, aurait certainement été amélioré.

M. Michel Bouvard. Ça aurait fait de la croissance !

M. Gilles Carrez. Comme l'a montré la Cour des comptes dans ses différents rapports, les prévisions de dépenses n'ont pas été tenues à partir de 1998. Ces dérapages résultent de l'incapacité du Gouvernement à conduire la nécessaire réforme de l'Etat. Echec à l'éducation nationale, changement de ministre ! Echec à Bercy, changement de ministre ! Comme pour le déficit, le projet de budget pour 2002 illustre le retour aux sources socialistes de la réforme de l'Etat : embaucher toujours plus de fonctionnaires – 16 000 emplois nouveaux,

11 000 titularisations, y compris à Bercy ! L'intérêt public et le courage politique commanderaient plutôt de créer par redéploiement les postes nécessaires dans les domaines de la sécurité, de la justice ou de l'enseignement supérieur. Quant au nombre de fonctionnaires, la France va encore accroître son avance sur tous ses partenaires européens.

M. Christian Cuvilliez. C'est bien d'une avance qu'il s'agit !

M. Gilles Carrez. A ce rythme, comment imaginer que l'on puisse baisser durablement les impôts puisque, à elle seule, la fonction publique absorbe 43 % du budget de l'Etat, un chiffre à avoir en tête !

M. Michel Bouvard et M. Georges Tron. Absolument !

M. Gilles Carrez. Décider 16 000 emplois nouveaux et 11 000 consolidations de contractuels engendre une charge, pour le budget de l'Etat, de plus de 300 milliards de francs – 45 milliards d'euros –, si l'on prend en compte les durées moyennes d'activité professionnelle et de retraite des fonctionnaires. Je rappelle qu'un fonctionnaire coûte 12 millions de francs, en moyenne, sur une durée de cinquante ans.

M. Gilbert Mitterrand. Mais est-ce qu'ils ne rendent pas service, aussi ?

M. Gilles Carrez. Ils rendent service, ...

M. Gilbert Mitterrand. Ah bon, quand même !

M. Gilles Carrez. ... mais il faut les employer, à bon escient, cher collègue...

M. Gilbert Mitterrand. Et surtout avec parcimonie, si je vous comprends bien !

M. Gilles Carrez. ... et toujours penser « redéploiement » avant de penser « créations ».

M. Christian Cuvilliez. Ben voyons ! Ils vous en seront reconnaissants !

M. Gilles Carrez. Depuis 1998, l'Etat a aussi alourdi ses charges en prenant à son compte une partie de la fiscalité locale – part salariale de la taxe professionnelle, part régionale de la taxe d'habitation, vignette, droits de mutations –, pour près de 80 milliards de francs de dépenses chaque année. Ce type de réforme fiscale illustre parfaitement la conception socialiste des baisses d'impôts : ce que le contribuable local paie en moins, le contribuable national le paie en plus.

Dans ces conditions, en ajoutant aux impôts d'Etat les prélèvements locaux et sociaux, il n'est pas étonnant que les prélèvements obligatoires aient battu des records pendant la législature : 45,7 %, record absolu, en 1999 ! La décrue est très lente depuis l'an dernier et il est probable qu'à la fin 2001, malgré plusieurs années de croissance, le poids des prélèvements par rapport à la production nationale sera au même niveau que fin 1997.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Une législature pour rien, à l'instar du déficit de l'Etat !

L'absence de maîtrise de la dépense publique de fonctionnement va être aggravée en 2002, comme lors des années précédentes, par la sous-estimation de certaines charges dans le projet de budget. Où figurent, par exemple, les engagements nouveaux annoncés pour renforcer le traitement social du chômage – 30 000 contrats emploi solidarité de plus ? Où sont les crédits de relance

de la politique de la ville ? L'augmentation de 1 % du traitement des fonctionnaires au 1^{er} mars prochain est-elle totalement provisionnée ? Et les milliards de M. Gayssot que vous annonciez à l'instar pour les transports aériens, où sont-ils ? C'est Père Noël tous les jours, en ce moment !

M. Jean-Pierre Brard. Avec sa houppelande rouge ?

M. Philippe Auberger. Les élections approchent !

M. Gilles Carrez. La multiplication de ces promesses préélectorales non financées a pour effet mécanique de creuser le déficit et de transférer les charges sur les générations futures.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. Comme les budgets précédents, le projet de budget pour 2002 sacrifie l'avenir au profit du présent. Ainsi, on n'observe aucun redressement des crédits d'investissement. L'investissement civil continue de régresser, en dessous des 80 milliards de francs.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Gilles Carrez. La construction et l'entretien de nos routes, de nos universités, de nos hôpitaux représentent aujourd'hui moins que le coût des 35 heures.

Quant à l'investissement militaire, à peine supérieur à 80 milliards de francs, il est loin des engagements envisagés pour la prochaine loi de programmation militaire. Comment seront rattrapés les retards accumulés alors que, dans un monde plus incertain et plus menaçant, la nécessité de la dépense militaire s'impose ?

L'accumulation des déficits – Etat, FOREC, sécurité sociale dès 2002 avec le dérapage probable de l'assurance maladie – diffère la mise en œuvre de la réforme des retraites, dont le fonds de réserve ne parvient pas à être véritablement doté tant se creuse l'écart entre les prévisions mirifiques que vous avez annoncées et la maigre réalité des crédits effectivement transférés.

La dette publique, quant à elle, n'en finit pas de prospérer...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais non !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas vrai !

M. Gilles Carrez. ... avec 4 855 milliards de francs en 1997 et 5 500 milliards de francs en 2001, au constat d'un déficit budgétaire 2001 qui, j'en prends le pari ce soir à la tribune, tangentera les 220 milliards de francs.

Ainsi, la France va à nouveau se rapprocher du plafond des 60 % du PIB.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pas du tout !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est le contraire !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le taux diminue !

M. Gilles Carrez. Il est vrai que, depuis deux ans, il y avait en pourcentage une diminution...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle continue. Prenez les chiffres corrects, au lieu de raconter n'importe quoi !

M. Gilles Carrez. ... mais pas en valeur absolue !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En valeur absolue, cela n'a pas de sens ! A quoi vous sert d'avoir fait l'ENA ?

M. Gilles Carrez. Je viens de prendre les chiffres en valeur absolue qui figurent dans votre propre rapport, monsieur le ministre. Il reste, en pourcentage, une légère diminution mais, compte tenu du déficit probable qui sera enregistré à fin 2001, cet infléchissement va s'interrompre.

Comme à la fin de 1992, vos comptes semblent habités par un parti pris d'imprévoyance, un pseudo-volontarisme qui ne vise qu'à nier la réalité, un arbitrage pour le court terme qui ignore que la responsabilité publique doit s'inscrire dans l'avenir.

Depuis plusieurs mois – hélas ! – le chômage est reparti à la hausse. La forte baisse du rythme de création d'emplois depuis le début 2001, que vient de confirmer, il y a quelques jours, le ministère du travail, n'augure rien de bon pour les mois à venir.

Le Gouvernement cherche donc à soutenir la consommation qui, pour le moment, avec une inflation maîtrisée, je le reconnais, paraît tenir le coup. Mais une politique économique efficace ne doit pas se réduire à encourager la consommation dans l'espoir d'améliorer l'emploi. Agir sur l'offre économique est également indispensable. Or, de ce point de vue, votre projet de budget pour 2002 se réduit à néant.

Ce n'était pas la peine, voici quelques mois, de faire tant de tapage en confiant un rapport à Michel Charzat sur la situation concurrentielle de la France. Vous n'avez, monsieur le ministre, obtenu aucune ou presque aucune des mesures que ce rapport préconise, qu'il s'agisse de la fiscalité des « impatriés » ou de celle des services financiers. Et notre compétitivité se dégrade au détriment de l'emploi.

M. Jean-Pierre Brard. Et le plafonnement du plafonnement de l'ISF ? C'était Juppé !

M. Gilles Carrez. C'est exact. M. Juppé a un grand sens de la générosité, mon cher collègue. *(Rires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Il fut malhabile... On n'est jamais trahi que par les siens !

M. Gilles Carrez. Le projet de loi de modernisation sociale ne peut, dans le contexte nouveau, que ralentir encore la création d'emplois. Vous en étiez déjà conscient voici un an, monsieur le ministre, quand vous croyiez durable l'embellie économique. Et aujourd'hui, vous êtes impuissant à desserrer un carcan que seul justifie le tribut idéologique qu'exigent vos partenaires de la gauche plurielle.

M. Christian Cuvilliez. Allons bon !

M. Gilles Carrez. Conséquence, les entreprises vont avoir encore plus de difficultés à s'adapter au retournement de conjoncture, ce qui se paiera à moyen terme par la disparition ou la non-créeation de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

M. Michel Meylan. Hélas !

M. Gilles Carrez. Toujours cet arbitrage pour le court terme des intérêts électoraux, au détriment du moyen terme de l'intérêt général !

Ce n'est pas la suppression partielle de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés...

M. Jean-Pierre Brard. Créée par Juppé !

M. Gilles Carrez. Je vous ai laissé le dire !

Ce n'est pas la suppression partielle de cette surtaxe, déjà votée au demeurant l'an dernier, qui aura le moindre effet incitatif sur l'investissement des entreprises, lequel est la source, vous le reconnaissez tout à l'heure, monsieur le ministre, des plus grandes inquiétudes actuelles.

M. Christian Cuvilliez. Alors, autant y renoncer !

M. Gilles Carrez. Quant aux 35 heures, elles ont à l'évidence épuisé leurs effets sur l'emploi – et à quel prix – dans les entreprises grandes et moyennes. Leur généralisation en 2002 aux petites entreprises devient, dans la nouvelle donne économique, une aberration qui va jouer contre l'emploi, même si le contingent d'heures supplémentaires doit être élargi. Le volontarisme économique dont vous vous faites l'apôtre exigerait qu'on en diffère l'application.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Gilles Carrez. Mais comme pour le reste, vous êtes dans l'incapacité d'obtenir une telle décision. Vous êtes, avec tout le respect que je vous dois, un ministre de l'économie et des finances manchot ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Bernard Roman. Affligeant !

M. Gilles Carrez. Seuls vous restent le bras et la main aptes à distribuer des subsides, à dépenser davantage et à creuser les déficits. Le bras de l'incitation à créer, à produire, à libérer pour contrer la crise, ce bras vous est coupé par le sectarisme et l'aveuglement de vos alliés.

M. Christian Cuvilliez. Oh !

M. Gilles Carrez. Toutes vos tentatives pour desserrer l'étau échouent lamentablement. On a connu ministre des finances plus inspiré et mieux écouté en début de législature.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vous qui êtes lamentable !

M. Gilles Carrez. J'ai été très attentif à vos explications. Elles étaient très embarrassées et elles montraient bien votre impuissance à alléger les contraintes des entreprises pour leur redonner confiance. Ce n'est pas l'amortissement exceptionnel que vous avez annoncé ou la simple mesure de trésorerie sur la TVA qui vont redonner le désir et l'espoir d'investir à nos chefs d'entreprise.

M. Christian Cuvilliez. Il y en a qui font la grève de l'investissement !

M. Gilles Carrez. Même l'augmentation de la prime pour l'emploi en 2001, que vous venez d'annoncer, apparaît davantage comme une mesure préélectorale que comme un véritable dispositif de relance de la demande.

Tout d'abord, sur le principe, vous utilisez à des fins conjoncturelles une mesure à caractère structurel qui vise à encourager de façon permanente le retour à l'emploi en réduisant l'avantage relatif des revenus d'assistance. Est-ce le bon vecteur d'une relance ponctuelle de la consommation ?

Et si vous semblez estimer que la consommation va s'essouffler, pourquoi exclure de cette relance la plus grande partie des Français, à commencer par les chômeurs, les RMIstes et les retraités ?

M. Christian Cuvilliez. Ah, une bonne parole !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous n'êtes pas obligés d'applaudir ce qui est démagogique !

M. Gilles Carrez. Enfin, monsieur le ministre, pourquoi décider par avance d'agir début 2002 ? Avez-vous, vous qui ne vous trompez jamais sur les prévisions, la certitude que la consommation sera véritablement en difficulté à ce moment précis de l'année ? Ou n'est-ce pas plutôt la certitude qu'il y aura des élections au printemps ?

M. Jean-Pierre Brard. L'un n'empêche pas l'autre !

M. Gilles Carrez. C'est probable !

Quand, au printemps 2000, vous avez pris en charge le grand ministère de Bercy, la croissance battait son plein, au-delà des 3 % annuels. Vous auriez dû vous souvenir que, depuis un quart de siècle, la France n'avait atteint les 3 % que trois ou quatre années, dont 1998 et 1999. Il fallait donc engager les réformes structurelles et se prémunir contre les lendemains difficiles.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Il est vrai, je le reconnais, que votre première loi de finances, le collectif 2000, s'est enfin engagée dans la voie des baisses d'impôts. Mais, faute d'avoir voulu contenir les dépenses, l'effort parallèle de réduction du déficit a été minuscule. Les jours ingrats que connaissent trop souvent les ministres des finances sont de retour. Et vous n'avez aucune marge de manœuvre, faute d'avoir constitué des réserves. Quel contraste avec les Etats-Unis, qui réinjectent dans l'économie les excédents des années de croissance et qui peuvent se permettre de renouer avec un déficit budgétaire disparu chez eux depuis plusieurs années.

Vous avez intitulé l'avant-propos de votre rapport économique, social et financier pour 2002 « Surmonter les vents contraires ». La fable de La Fontaine nous raconte que « quand la bise fut venue », la cigale alla trouver la fourmi, sa voisine. C'est ce que vous cherchez à faire auprès de nos voisins européens, et les voix se multiplient, au Parti socialiste ou ailleurs, pour invoquer une relance coordonnée à l'échelle de l'Europe, que vous-même venez d'évoquer. Mais je crains que, comme dans la fable, nos voisins qui ont, eux, fait des efforts de réforme, et constitué aux beaux jours les réserves nécessaires, ne veuillent pas partager avec une cigale ayant chanté tout l'été.

M. Jean-Pierre Brard. On attend la perfide Albion et l'ours berlinois !

M. Gilles Carrez. Le volontarisme économique ne doit ni déboucher sur l'irréalisme, ni justifier le retour du tout-Etat. Personne ne nie l'utilité de l'intervention publique, qu'elle permette de réguler les mécanismes de marché ou de faire les stabilisateurs économiques. Mais, en oubliant les entreprises, grandes ou petites, et pire, en les déstabilisant, vous privez par avance la politique de relance d'une partie de son efficacité. En durcissant encore les innombrables contraintes qu'elles subissent, vous amoindrissez leurs facultés de réaction et leur potentiel de création.

Ce contresens sur le rôle de l'Etat dans une économie de marché est mis en lumière par le parallèle avec la politique actuelle des Etats-Unis. Face aux événements du 11 septembre, l'Etat fédéral n'hésite pas à subventionner les entreprises de transport aérien. Mais son intervention est ciblée, exceptionnelle, temporaire. Elle tire partie des excédents constitués pendant la croissance. Bref, elle est aux antipodes de la loi française de modernisation sociale qui, plutôt que de guérir le mal, cherche à casser le thermomètre de la montée du chômage consécutive aux licenciements économiques.

M. Christian Cuvilliez. Pas économiques, boursiers !

M. Gilles Carrez. Vous escomptez, monsieur le ministre, une baisse des taux d'intérêt pour soutenir une croissance faiblissante. Mais, en même temps, vous allez creuser les déficits 2001 et 2002 à un point tel que, malgré l'euro, ils risquent de provoquer une remontée des taux d'intérêt.

Vous espérez une croissance plus riche en emplois dans le secteur marchand alors que vous multipliez les contraintes qui vont paralyser l'évolution que les gouvernements Balladur et Juppé avaient si bien engagée grâce à la baisse des charges sur le travail.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est une rigolade absolue !

M. Gilles Carrez. Au fond, votre conception de l'économie reste celle d'une économie de marché subie plutôt que désirée, régentée par un Etat tutélaire qui reste omniprésent. Les Français ne sont pourtant pas dupes de votre impuissance, le volontarisme Jospin de Vilvorde avant les élections ou l'amendement Michelin restent, au mieux, à l'état de mots ou, au pire, accélèrent les délocalisations. Et votre soutien tout récent à la taxe Tobin face à la mondialisation relève à son tour de la gesticulation. Vous le savez bien, même étendue à l'Europe, cette taxe n'aurait aucun sens.

Avant de préciser les motifs d'inconstitutionnalité de cette loi de finances, j'évoquerai rapidement deux séries de dispositions, celles concernant les collectivités locales et celles traitant de l'environnement.

La part des collectivités locales dans le budget de l'Etat, en incluant les dotations et les compensations fiscales, constitue désormais le second poste, juste derrière l'éducation. En période budgétaire tendue, les négociations avec l'Etat ne peuvent donc qu'être difficiles, et je reconnais, dans ce contexte, que les collectivités locales sont convenablement traitées en 2002... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Bouvard. Pas les départements !

M. Gilles Carrez. C'est pour montrer ma totale bonne foi à cette tribune, mes chers collègues ! Et je vais d'ailleurs immédiatement assortir cette observation générale de quelques réserves.

S'agissant d'abord de la dotation globale de fonctionnement, monsieur le ministre, la progression de plus de 4 %...

M. Augustin Bonrepaux. Cela change du pacte de stabilité !

M. Gilles Carrez. ... n'est que la stricte application de la loi, ce que vous n'avez pas précisé tout à l'heure.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Une loi que nous avons faite.

M. Augustin Bonrepaux. Avec Juppé, c'était quatre fois moins !

M. Gilles Carrez. Pas pour la dotation globale de fonctionnement.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Non ! Deux fois moins et les impôts deux fois plus !

M. Gilles Carrez. Je disais donc 4 %. Mais attention ! Le taux de croissance que vous avez retenu pour 2001 à 2,3 % est surestimé, et je prends le pari que nous risquons d'avoir en 2003 une régularisation négative.

Autre point qui me crée du souci, si la consolidation de la DGF pour l'intercommunalité dans la DGF globale est une bonne chose, pourquoi, monsieur le ministre et madame la secrétaire d'Etat, n'avez-vous pas consolidé également la dotation de 800 millions de francs pour la DSU et celle de 150 millions de francs pour la DSR ? En fait, j'ai l'impression que vous réglez 2002, certes, mais que vous accumulez les difficultés pour 2003. Es-ce une bonne méthode de gouvernement ?

Je prends acte de la recherche d'un règlement du vieux contentieux sur la prise en compte des rôles supplémentaires au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et de la réduction pour embauche et investissement. Mais la somme globale proposée paraît un peu courte au regard des décisions passées en force de chose jugée – Pantin – ou des référés-provisions déjà enregistrés.

Enfin, le Gouvernement propose de reconduire en 2002 le contrat de croissance et de solidarité avec une indexation sur le tiers de la croissance. Vous connaissez la demande constante des élus locaux d'une indexation égale à la moitié au moins de la croissance. Leur demande est motivée par les raisons que vous énoncez vous-même dans le rapport économique, social et financier : les collectivités locales réalisent les trois quarts de l'investissement public civil et contribuent fortement à l'emploi, en particulier aux dispositifs sociaux de l'emploi. Or, comme chacun sait, l'investissement et le travail sont les deux moteurs de la croissance, et un juste retour est légitime.

J'appelle aussi votre attention, monsieur le ministre et madame la secrétaire d'Etat, sur l'impasse de financement de 4 à 5 milliards de francs que les départements vont subir en 2002 au titre de la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

M. Michel Bouvard. Nous y voilà !

M. Gilles Carrez. Il y a là un transfert de charges sans compensation.

M. Michel Bouvard. Exactement !

M. Gilles Carrez. Je ne reviendrai pas sur le débat de constitutionnalité, au regard de l'article 72 de la Constitution, concernant le remplacement des impôts locaux par des dotations d'Etat. Je soulignerai toutefois la rigidité considérable qu'introduisent ces réformes dans le budget de l'Etat. Si l'on additionne les dépenses de personnel, la charge de la dette et les concours aux collectivités locales, ce sont plus des trois quarts du budget de l'Etat qui se trouvent désormais quasiment gelés. Il ne faut donc pas s'étonner de la disparition des marges de manœuvre, surtout en période de ralentissement de la conjoncture.

Je m'interroge aussi sur l'honnêteté du traitement comptable de ces dotations.

Premier exemple : les publications de Bercy mettent en avant une progression de 8 % des concours aux collectivités locales en 2002. Pour un non-initié, cette générosité de l'Etat peut paraître excessive. Or, bien entendu, elle inclut l'avant-dernière tranche annuelle de la réforme de la taxe professionnelle qui n'est, ni plus ni moins, qu'un dû, une dette de l'Etat envers les collectivités locales.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Deuxième exemple : dans les comparaisons de progression annuelle de dépenses, qui étaient aujourd'hui au cœur de votre argumentation, monsieur le ministre, vous semblez oublier de compter une partie de ces dotations, car elles sont opérées sous forme de prélèvement sur recettes. Vous minorez ainsi le dérapage des dépenses de l'Etat. Il en va de même pour les dépenses liées aux 35 heures, qui ont disparu du budget, et avec elles les recettes qui les financent.

Avec ce tour d'illusionniste, il n'est pas étonnant que, pour vous, les dépenses semblent avoir été maîtrisées. Or c'est la bagatelle de 120 milliards de francs, 60 sur la taxe professionnelle, 60 sur les 35 heures, qui sont passés à la trappe. Les comparaisons dans ces conditions ne sont pas raison, elles deviennent plus que faciles.

Quelques mots sur les mesures concernant l'environnement dans ce projet de budget. Quelques mots seulement car elles sont anecdotiques.

L'extension de la TGAP aux consommations intermédiaires d'énergie est abandonnée. C'est le seul point sur lequel vous avez eu gain de cause pour limiter la politique de déstabilisation des entreprises françaises conduite par la majorité plurielle.

La hausse de la fiscalité du gazole continue d'être bloquée afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les transports. Et les quelques « sucettes » fiscales que vous proposez pour encourager les véhicules propres sont sans grande conséquence.

M. Jean-Pierre Brard. Dites-nous plutôt si elles sont intéressantes.

M. Gilles Carrez. Intéressantes mais anecdotiques.

M. Jean-Pierre Brard. Sûrement pas, il s'agit de la santé de nos enfants.

M. Gilles Carrez. De cet examen général du projet de loi de finances, tant en dépenses qu'en recettes, ressortent deux conclusions.

La première, c'est son manque d'imagination. Les mesures fiscales étaient pour la plupart décidées dès l'an dernier. Les dépenses suivent la pente de la facilité, sans la moindre ambition de réformer l'Etat.

La seconde, c'est son caractère irréaliste, qui débouche sur une véritable insincérité des comptes.

En examinant l'article 32 de la loi organique du 1^{er} août 2001, le Conseil constitutionnel a précisé que, pour les lois de finances prévisionnelles, « la sincérité se caractérise par l'absence d'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre déterminé par la loi de finances », alors que la sincérité de la loi de règlement s'entend comme imposant l'exactitude des comptes.

Le principe de sincérité est aussi défini, selon le plan comptable général qui a inspiré une partie des travaux sur la réforme de l'ordonnance de 1959 – M. Migaud s'en souvient bien –, comme « l'application de bonne foi des règles et des procédures, en fonction de la connaissance que les responsables doivent avoir de la réalité ». Il implique de donner – je cite notre excellent rapporteur général dans ses commentaires sur le projet de loi organique – « des informations adéquates, loyales, claires, précises et complètes ».

Dans ces conditions, monsieur le ministre, que vous ayez péché pendant l'été et avant le 11 septembre par excès d'optimisme ou de volontarisme, nous pouvons l'admettre, et nous pouvons même imaginer que vous l'avez fait de bonne foi. Mais aujourd'hui, vous refusez de « tenir compte des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ». Le principe de sincérité des lois de finances, consacré par la loi organique du 1^{er} août dernier et précisé par le Conseil constitutionnel, est à l'évidence trahi.

Aussi, nous vous demandons soit de présenter au plus vite à l'Assemblée nationale une lettre budgétaire rectificative, soit d'user de votre droit d'amendement, conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 21 juin 1993. Celle-ci autorise le Gouvernement à modifier son projet de loi de finances « même si ses amendements emportent une augmentation substantielle des ressources et des charges initialement prévues ».

Je vous rappelle, mes chers collègues, que c'est à l'occasion de la loi de finances rectificative du printemps 1993 que cette décision a été rendue.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. Il s'agissait de limiter l'étendue du désastre que le gouvernement socialiste avait légué à la France. Reprenons les chiffres : 340 milliards de déficit constaté au printemps 1993, contre 170 milliards prévus en loi de finances initiale votée en décembre.

M. Michel Bouvard. Et voilà !

M. Gilles Carrez. Cette jurisprudence du Conseil constitutionnel a été élaborée à partir d'un recours que vous avez vous-même signé en tant que député à l'époque, monsieur le ministre de l'économie et des finances.

En attendant ces rectifications, mes chers collègues, et comme rarement, il faut le souligner, une exception d'irrecevabilité aura été aussi justifiée, je vous invite, au nom du groupe RPR, à adopter la présente motion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je n'ai entendu aucun motif d'inconstitutionnalité !

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur général, voulez-vous intervenir ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, madame la présidente, je n'ai vu aucun motif de le faire.

Mme la présidente. Souhaitez-vous prendre la parole, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Non, madame la présidente.

Mme la présidente. Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Philippe Auberger, pour le groupe du RPR.

M. Philippe Auberger. Le propos de mon excellent collègue Gilles Carrez est éloquent à bien des égards. Pour justifier le bien-fondé de cette exception d'irrecevabilité, je relèverai, quant à moi, une contradiction profonde dans le discours du ministre tout à l'heure. Il nous a expliqué qu'il n'était pas en mesure d'évaluer les effets des attentats du 11 septembre, ce que je veux bien admettre, encore que, un mois après, il serait temps tout de même de mettre les services de prévision du ministère au travail. En tout état de cause, les différentes mesurettes qu'il a présentées cet après-midi – l'accélération du versement de la prime pour l'emploi, l'amortissement exceptionnel, etc. – révèlent bien les insuffisances du budget qui a été préparé avant le 11 septembre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Outin. C'est nul !

M. Philippe Auberger. Par ces modifications, le Gouvernement reconnaît, en quelque sorte, que les prévisions qui figurent dans son budget ne sont pas sincères. Voilà qui justifie cette exception d'irrecevabilité.

M. Bernard Roman. Qu'est-ce que cela a à voir avec le Conseil constitutionnel ?

M. Philippe Auberger. En outre, et après les dérapages auxquels nous avons assisté pour l'année 2001, s'agissant tant de la croissance que des recettes, une telle méthode de travail est particulièrement choquante, d'autant que la réévaluation à due concurrence des recettes de 2001 et, naturellement, du déficit consécutif n'apparaît pas dans les documents qui nous ont été communiqués.

Par ailleurs, l'article 50 de la loi du 1^{er} août 2001 prévoyait que le rapport économique et financier doit comporter les prévisions triennales qui sont adressées à Bruxelles. Or cela n'a pas été fait et les prévisions qui ont été envoyées l'année dernière au mois de décembre sont totalement dépassées à présent. En commission des finances, le ministre n'a d'ailleurs pas pu répondre à la question que je lui ai posée sur ce point. Pourtant, nul n'ignore que les déficits publics ont connu un dérapage important en 2001 et en subiront un plus grand encore en 2002. Il va sans dire que l'objectif affiché de revenir à l'équilibre pour l'ensemble des déficits publics en 2004 est d'ores et déjà totalement dépassé.

Il était donc absolument indispensable de fournir toutes ces informations à la représentation nationale, aux autorités de Bruxelles et même à la Banque centrale européenne. Il est facile d'en appeler à la Banque centrale européenne et de solliciter une baisse des taux d'intérêt, mais lorsqu'on n'est pas capable de présenter une prévision triennale à jour, je ne vois pas ce qu'on peut lui demander de plus que ce qu'elle fait à l'heure actuelle.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Voilà un propos qui va parfaitement à l'encontre des intérêts de la France !

M. Christian Cuvilliez. Quelle irresponsabilité !

M. Philippe Auberger. Pour toutes ces raisons, j'appuie avec force l'exception d'irrecevabilité que vient de présenter Gilles Carrez et j'appelle mes collègues à la voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Finalement, madame la présidente, je souhaiterais dire quelques mots en réponse aux amabilités qui ont été déversées depuis quelques dizaines de minutes.

M. Jean-Pierre Brard. Et abondamment déversées !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour bien situer mon intervention, je dirai d'abord, monsieur Carrez, que la nostalgie ne fait pas une politique. Vous êtes intervenu longuement et c'est votre droit, je n'ai toutefois relevé qu'une seule phrase juste dans votre propos : les collectivités locales reçoivent des dotations importantes. C'est vrai, mais c'est court. Pour le reste, vous parlez d'un budget insincère. Tel n'est évidemment pas le cas. En revanche, j'ai reconnu, et Mme Parly fera également ce constat comme toutes les personnes de bonne foi, que l'incertitude est bien réelle, mais cela ne doit pas nous empêcher de prendre des décisions – il faudra vous familiariser avec ce mot, monsieur Carrez. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Au travers de votre intervention, nous avons compris que vous étiez opposé à la PPE. Certes, c'est votre droit.

M. Gilles Carrez. Non, je n'ai pas dit cela !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais, il faut le dire clairement aux Français. Par ailleurs, vos propos sur les fonctionnaires étaient fort intéressants. Ils m'ont rappelé l'époque de la « mauvaise graisse ».

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De même, vous avez considéré qu'il y avait trop de dépenses. Mais j'aimerais que vous précisiez celles dans

lesquelles vous souhaitez tailler. Car vous voulez dépenser moins, mais vous réclamez plus d'argent, si j'ai compris, pour les armées, pour la justice et pour la police. Vous donnez de grandes leçons du haut de la tribune, monsieur Carrez. Je vous suggérerai simplement, quant à moi, de faire preuve d'un petit peu de modestie et de cohérence.

Vous dénoncez encore le coût des 35 heures, et c'est votre droit. Mais dites clairement si, oui ou non, vous voulez les supprimer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Roman. Eh oui !

M. Christian Cuvilliez. Ils veulent les supprimer !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Lorsqu'on a la chance d'être élu du peuple, il faut de temps en temps être sérieux, monsieur Carrez.

Au nom de tous ceux que vous représentez, vous avez également parlé des entreprises de façon extrêmement éloquente. Or je me souviens très bien – et si le souvenir des Français n'est pas aussi précis, on le leur rappellera – qu'un de vos responsables, comme vous dites, nous avait expliqué que Thomson Multimedia valait moins de dix milliards de francs, qu'elle ne valait d'ailleurs plus rien et qu'il fallait la brader en la vendant à Daewoo.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour 1 franc !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il fallait la vendre à Daewoo pour 1 franc symbolique ! Où en est Daewoo aujourd'hui ? Et Thomson Multimedia ? N'était-ce pas là faire injure non seulement à la qualité de l'encadrement, qui est remarquable, mais aussi à celle des salariés qui composent l'entreprise ? Avant de critiquer notre attitude à l'égard des entreprises, commencez donc par balayer un peu et rapidement devant votre porte !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. S'agissant des impôts, j'ai ici une statistique qui vous intéressera et dont je vais vous donner connaissance, monsieur Carrez. En 2000 et 2001, grâce à cette mauvaise politique fiscale que vous dénoncez, les habitants du Val-de-Marne, dont vous êtes un élu, ont bénéficié de 165 millions de réduction d'impôts au titre de la suppression de la vignette, de 121 millions au titre de la PPE – mais vous ne vous intéressez peut-être pas à cette catégorie de nos concitoyens, car je ne suis pas sûr qu'ils votent pour vous – ...

M. Gilles Carrez. Ma circonscription est en zone franche !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... de 810 millions au titre de la diminution de la TVA, de 422 millions au titre du plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu.

M. Bernard Roman. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... de 116 millions au titre de la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Au total, et j'imagine que vous le leur rappellerez, vos électeurs ont bénéficié en 2000 et 2001, grâce aux mesures décidées par le Gouvernement et que vous n'avez pas votées, de 1 634 millions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Alors, monsieur Carrez, je veux bien tout ce que l'on veut, mais tout de même ! D'autant que vos propos ont été assaisonnés par M. Auberger qui a cru bon d'expli-

quer – cela était probablement trop subtil pour qu'à cette heure je comprenne – que nous n'avions pas exactement prévu ce qui s'était passé le 11 septembre. J'avoue – eh oui ! je le confesse – que je n'avais pas prévu que le 11 septembre surviendrait l'attentat qui a causé le plus de morts dans l'histoire de l'humanité.

Mais de là à nous refuser le droit de proposer des mesures de nature à soutenir la croissance, au motif que ce serait contradictoire avec le projet de budget que je présente avec Mme Parly, les bras m'en tombent. Cela n'est pas étonnant, toutefois, puisque je suis manchot, paraît-il. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilles Carrez. C'était une image pour faire passer une idée, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Carrez, je ne veux pas ajouter encore à ces observations nuancées.

M. Bernard Roman. C'était bien pourtant ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je noterai simplement que vous regrettez que nous soyons à l'origine de plusieurs réformes de l'Etat.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lesquelles ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous n'avez pas entendu parler de la réforme du code des marchés publics ? Ou de la réforme de la constitution budgétaire ? Vous l'avez pourtant votée.

M. Gilles Carrez. Un excellent travail de M. le rapporteur général !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est la plus importante réforme depuis cinquante ans, avez-vous dit. Mais c'était la trente-huitième tentative ; les trente-sept autres qui l'avaient précédée avaient échoué.

M. Michel Bouvard. C'est un travail collectif, personne ne peut le revendiquer, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si c'est un travail collectif, eh bien ! revendiquons-le tous ensemble ! Et ne vous trouvez pas en contradiction avec vous-même en disant à la fois que cette très importante réforme de l'Etat a été réalisée et que rien n'a été fait en matière de réforme de l'Etat.

M. Gilles Carrez. Appliquez donc la réforme !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Sur la tonalité générale, monsieur Carrez, je dirai qu'il faut nuancer ses propos. Certes, c'est votre droit le plus strict d'être contre le projet de budget, mais compte tenu du bilan qui est le vôtre, il faut rester mesuré. Bien sûr, il faut être pratique et pragmatique ; bien sûr, il faut être modeste, mais, eu égard à la situation dans laquelle nous nous trouvons, il faut aussi indiquer une direction. J'ai parlé à la fin de mon propos d'un sens, d'une direction, d'une signification, et cela n'avait rien à voir avec la méthode Coué, il s'agissait d'affirmer une volonté.

Tous les problèmes ne sont pas réglés, loin de là, il en reste encore en matière d'emploi et de finances publiques, notamment. Mais j'ai observé, dans votre propos – j'espère ne pas faire de procès d'intention – que quand vous releviez quelque chose qui fonctionne bien en France, vous en étiez au fond un peu marri et qu'en revanche

vous signaliez les difficultés, avec une certaine gourmandise. Eh bien ! cette gourmandise-là pour ce qui ne fonctionne pas encore, ce quasi-plaisir trouvé aux difficultés des Français, nous ne les partageons pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. Dans la suite des explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Marc Laffineur, pour le groupe DL.

M. Marc Laffineur. M. Gilles Carrez a parfaitement présenté tous les arguments qui montrent que ce budget est irrecevable. J'aurai moi-même l'occasion d'en parler dans un instant. Pour l'heure, le groupe Démocratie libérale votera cette exception d'irrecevabilité.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, pour le groupe UDF.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre, comme tout homme politique vous aimez les amabilités.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'êtes pas le dernier à préférer cela !

M. Pierre Méhaignerie. Commençons donc par là : on note souvent de la rigueur et parfois de la justesse dans les interviews que vous donnez aux quotidiens – je pense à celles du *Monde* ou des *Echos*. Nous ne les retrouvons malheureusement pas lorsque vous vous adressez à la représentation nationale. Je ferai quatre observations pour illustrer mon propos.

La première porte sur l'opacité du budget. Vous parlez d'une croissance de 0,5 % des dépenses publiques, mais vous oubliez toujours de rappeler les transferts opérés sur la sécurité sociale qui conduisent à l'impossibilité pour la majorité des parlementaires de cette assemblée de s'y reconnaître dans l'évolution de la dépense publique.

La deuxième observation a trait au manque de rigueur. Comme l'a dit tout à l'heure Gilles Carrez, le rendez-vous de juin de l'année prochaine risque de ressembler un peu à celui de 1993.

M. Alain Calmat. Ce n'est pas ce qu'on voit sur le terrain !

M. Pierre Méhaignerie. La conjugaison d'une prévision de croissance majorée, d'un rebasement budgétaire rendu nécessaire par un déficit de 30 milliards en fin d'année, de la minoration des dépenses et du recours à des expédients, risque en effet de conduire en juin 2002 à un déficit accru de l'ordre de 60 à 80 milliards de francs. Dans ces conditions, comment ne pas faire allusion – d'autant que vous avez évoqué d'autres souvenirs – aux difficultés rencontrées par les gouvernements de 1993 à 1995 à la suite des déficits que vous aviez laissés ?

Troisième observation, vous parlez d'une gestion publique renouée, monsieur le ministre. Mais puis-je vous faire remarquer que toutes les études commandées par le Gouvernement et qui devaient déboucher sur des choix difficiles, le rapport Charpin, celui de Frédéric Lavenir, celui de M. Pisani-Ferry, celui de M. Charzat, sans parler des orientations du rapport Fauroux, n'ont conduit à aucune décision ?

Dernière réflexion, le choc des incertitudes, dites-vous, rend les chefs d'entreprise perplexes. Si vous, vous tenez un langage responsable vis-à-vis des chefs d'entreprise, je rappelle que le manque de confiance de ces derniers est souvent dû à une agression des membres de la majorité. *(« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Puis-je rappeler que cette année il y aura trois fois plus d'investissements

français à l'étranger que d'investissements étrangers en France ? Je vois là une faille dans les fondements pour l'avenir dont vous parliez.

Je pourrais multiplier les exemples de leviers que vous n'avez pas utilisés. Mais pour ne pas allonger les débats, je me limiterai à cette phrase d'un homme qui tient un langage de rigueur et qui n'a pas pour habitude de manier la langue de bois, je veux parler de Raymond Barre, qui a dit ceci : « La France n'a pas tiré parti des années de croissance qu'elle vient de connaître. Beaucoup de réformes de structure ont été sans cesse ajournées. » C'est la raison pour laquelle le groupe UDF soutiendra l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour le groupe communiste.

M. Jean-Pierre Brard. Et apparentés, madame la présidente ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. Pour le groupe communiste et apparentés. Pardon, monsieur Brard ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. M. Carrez reprochait au Gouvernement de manquer d'imagination. Voilà une critique qu'on ne pourra pas lui adresser. A l'entendre, en effet, c'est non pas *Apocalypse now*, mais *Apocalypse to morrow*, avec quand même l'idée que le suffrage des électeurs lui sera favorable.

N'allez pas plus vite que la musique, chers collègues de l'opposition ! L'année prochaine, nous serons jugés sur notre bilan et notre projet. C'est pourquoi il faut débattre du projet de loi de finances qui nous est soumis avec le souci de l'améliorer et d'en faire un levier qui nous permette de faire face à la situation actuelle. Ce qui est irrecevable, c'est la proposition de Gilles Carrez et non pas ce budget. Chacun connaît cet excellent collègue. Et nul n'ignore qu'il se trouve aujourd'hui dans la situation de l'avocat, certes moral, mais dont la cause, elle, ne l'est pas.

Et il est très difficile de défendre une mauvaise cause. La meilleure preuve en est que M. Carrez n'a même pas fait référence au projet de la droite, qui s'appelle, je crois *Alternance 2002*. S'il l'avait fait, il n'aurait pu tenir les mêmes propos. En effet, alors qu'il a remis en cause les 35 heures, le projet qui, paraît-il, est commun à toute la droite et que je l'ai lu attentivement, n'en parle nulle part. Il ne propose pas davantage à vos électeurs qui ont reçu le chèque de la PPE de le renvoyer au ministère des finances sous prétexte que son versement découle d'une décision qui n'aurait pas été bonne. (*Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Nous devons faire preuve d'un peu de compassion à l'égard de notre collègue Gilles Carrez, dont on connaît le talent pour l'exercice auquel il a dû se livrer sur commande en essayant de limiter les effets de la mauvaise cause qu'il avait à défendre.

Cela étant, il a tenu des propos qui méritent d'être soulignés, par exemple quand il a dit qu'il fallait supprimer des fonctionnaires. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Michel Bouvard et M. Gilles Carrez. Redéployer !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mme Alliot-Marie a bien dit « supprimer », elle !

M. Jean-Pierre Brard. Comme l'a relevé M. le ministre, vous n'avez évidemment pas indiqué dans quels secteurs et même si vous préférez le terme « redéployer », parlons-en ! En effet, nous avons bien vu, dans le passé, en quoi consistaient vos « redéploiements » : ils sont marqués par l'injustice, l'inégalité, la priorité donnée aux nantis, aux privilégiés, à ceux qui parlent la bouche pleine devant ceux qui ont les assiettes vides. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je prends l'exemple concret de l'éducation nationale avec le fameux plan de réajustement et de compensation des inégalités que vous aviez laissé en 1997 en Seine-Saint-Denis, et pas seulement dans ce département.

M. Alain Calmat. Absolument !

M. Michel Bouvard. C'est le gouvernement socialiste qui a supprimé les ZEP rurales !

M. Jean-Pierre Brard. Permettez-moi de citer une anecdote personnelle.

Rendant un jour visite à mon fils dans le lycée où il était en classe de « prépa » dans un quartier privilégié de la région parisienne – puisque vos gouvernements nous ont privés d'établissements avec des classes préparatoires aux grandes écoles –, je me suis rendu compte, en voyant le centre de documentation de ce lycée, que vous aviez même réussi à nous habituer à la misère ! En effet, vous travaillez pour les privilégiés même si vous avez de bonnes paroles pour piper les voix de ceux qui n'ont pas de raisons de voter pour vous.

Nous savons donc ce que redéployer signifie à vos yeux !

M. Michel Bouvard. Les universités parisiennes sont en sureffectif !

M. Jean-Pierre Brard. M. Méhaignerie vient encore de montrer quels sont ceux dont vous êtes les représentants en dernière analyse, c'est-à-dire les Messier et autres, qui vont habiter à New-York.

M. Michel Bouvard. Cela devient dangereux !

M. Gilles Carrez. Et Liliane Bettancourt ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Je ne vous le fais pas dire, monsieur Carrez ! Vous pourriez ajouter M. Desmarest et quelques autres, enfin toutes ces références qui sont citées abondamment dans d'excellentes revues, comme *Capital*.

M. Méhaignerie a en effet cité des chiffres : si j'ai bien compris – je parle sous son contrôle – les entreprises françaises investissent trois fois plus à l'étranger que dans notre pays. (« Non ! Non ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française-Alliance et de Démocratie libérale et Indépendants.) Ce n'est pas cela monsieur Méhaignerie ?

M. Pierre Méhaignerie. Non, pas du tout ! J'ai souligné que les investissements français à l'étranger étaient trois fois plus importants que les investissements étrangers en France !

M. Jean-Pierre Brard. Vous confirmez ainsi le propos d'Anatole France, selon lequel il n'est qu'une chose que les industriels ne peuvent pas emmener sous leurs semelles, c'est la France ! Pour ce qui est des capitaux, en effet, ils n'hésitent pas à les exporter, même au détriment de l'intérêt national. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Nous avons donc bien des raisons de ne pas suivre notre collègue Gilles Carrez, certainement le moins mauvais avocat que vous pouviez trouver, mais d'une très

mauvais cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radicaux, citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Fuchs.

M. Gérard Fuchs. Mes chers collègues, l'opposition a avancé plusieurs arguments, notamment celui de l'insincérité du budget présenté.

M. Augustin Bonrepaux. Mauvais argument !

M. Gérard Fuchs. Ainsi que le ministre de l'économie et des finances vous l'a déjà rappelé, mais, apparemment, cela n'a pas pénétré jusqu'au fond de vos têtes, vous devriez regarder les prévisions de croissance sur lesquelles ont été construits les budgets de nos partenaires européens. Vous constateriez qu'elles se situent toutes entre 2,3 et 2,9 % pour l'an prochain. Je vous suggère donc d'aller voir le président du conseil italien ou le premier ministre espagnol pour leur dire que leurs prévisions de croissance sont insincères, puis de revenir nous indiquer comment vous avez été accueillis ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Gilles Carrez. Ils sont en train de les réviser, eux !

M. Jean-Pierre Brard. Berlusconi, c'est probable !

M. Gilles Carrez. Et il n'y a pas les 35 heures en Espagne !

M. Gérard Fuchs. Vous avez même dit que vous ne preniez pas en compte les attentats du 11 septembre.

Or Laurent Fabius vous a présenté aujourd'hui – c'est donc nouveau – un plan de consolidation de la croissance, qui, cher monsieur Auberger, ne signifie pas que le budget présenté est infondé dans ses chiffres. En effet, il vise simplement à accélérer un certain nombre de versements tant aux citoyens, avec la PPE, qu'aux entreprises, pour la TVA, de façon à donner un coup de pouce à la croissance au début de l'année prochaine, afin de nous aider à passer un cap difficile. Mais ce plan de consolidation ne remet nullement en cause les chiffres du budget qui nous est présenté.

Par ailleurs, monsieur Carrez, vous nous avez parlé de la croissance. Il est vrai que la droite est orfèvre en la matière ! En effet de 1993 à 1997 vous l'avez étouffé par vos hausses d'impôts. Nous étions alors le dernier des grands pays de l'Union européenne en la matière. En revanche, depuis 1997, la croissance a été accélérée par notre politique de relance du pouvoir d'achat, en particulier en direction des moins favorisés. De 1997 à 2001, nous avons ainsi été le premier des grands pays de l'Union européenne pour ce qui est du taux de croissance. En trois ans, le nôtre a été de trois points supérieur à celui de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou de l'Italie.

Vous avez aussi évoqué les impôts monsieur Carrez. En la matière, il existera toujours entre vous et nous une différence essentielle : alors que quand nous envisageons des baisses d'impôts, nous ciblons ceux auxquels nous voulons qu'elles profitent, vous frappez tous les Français, comme quand le gouvernement Juppé a accru de deux points le taux normal de TVA. De même, vous ne diminuez l'impôt sur le revenu que pour ceux qui le paient, c'est-à-dire un Français sur deux, tandis que nous le réduisons de façon modulée, c'est-à-dire dans des proportions plus élevées pour les petits revenus que pour les grands.

M. Michel Bouvard. Il n'y a jamais eu autant de gens à le payer qu'aujourd'hui !

M. Gérard Fuchs. Nous n'oublions pas non plus les Français qui ne paient pas l'impôt sur le revenu. Voilà pourquoi nous avons instauré la prime pour l'emploi et décidé la baisse de la taxe d'habitation que tous nos concitoyens ont constatée ces dernières semaines.

Vous avez encore affirmé, monsieur Carrez, qu'il se sera agi d'une législature pour rien. Nous aurons évidemment l'occasion d'en débattre aux mois d'avril, mai et juin prochains. Je me borne donc à citer une comparaison : alors que, de 1993 à 1997, on a dénombré 500 000 chômeurs de plus ; leur nombre a diminué d'un million entre 1997 et 2001. Les Français apprécieront s'il se sera vraiment agi d'une législature pour rien !...

M. Bernard Roman. Très bien !

M. Gérard Fuchs. Enfin, vous avez annoncé que, dans la situation d'incertitude que nous traversons, il faudrait faire autre chose. A cet égard, je vous dis qu'il ne faut pas inquiéter nos citoyens en parlant à tort d'insécurité. Agir ainsi n'est pas aider le pays. C'est pourquoi j'invite la majorité à rejeter votre exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je veux informer les membres de la commission des finances que cette dernière se réunira demain matin à neuf heures pour examiner des rapports spéciaux, puis à dix heures pour étudier des amendements au projet de loi de finances, en application de l'article 91 du règlement.

En conséquence, il serait souhaitable de ne reprendre en séance publique qu'à onze heures.

Mme la présidente. La présidence vous a entendu.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3320).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT